

## IV. 5. Synthèse des enjeux

La prise en compte de l'ensemble des enjeux faunistiques et floristiques met en avant un enjeu faible à très fort sur l'ensemble de la ZIP.

Tout taxon confondu, un enjeu globalement très fort est attribué aux vignes, au verger et à la prairie. Un enjeu fort est attribué aux haies, aux fourrés et aux friches. Enfin, un enjeu faible est affecté aux cultures de la ZIP.

La carte page suivante synthétise les enjeux faune/flore sur l'aire d'étude.

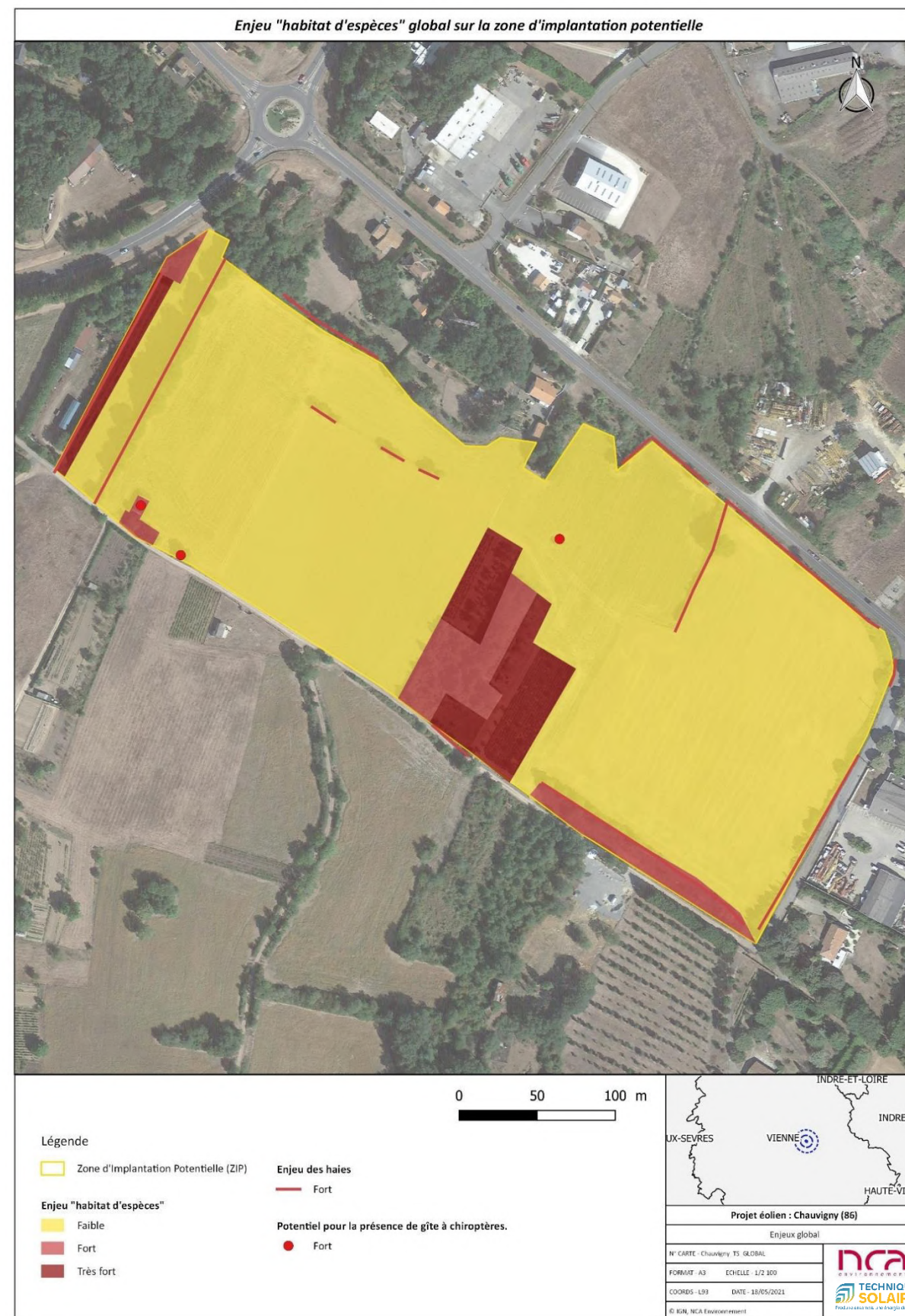


Figure 112 : Enjeu "habitat d'espèces" global sur la zone d'implantation potentielle

## V. PAYSAGE ET PATRIMOINE

### V. 1. Les aires d'études recommandées

Nous pouvons rappeler quelques extraits du Guide de l'étude d'impact des parcs photovoltaïques au sol.

Les « aires d'étude ne se limitent pas à la stricte emprise des terrains sur lesquels les panneaux seront installés, puisque les effets fonctionnels peuvent s'étendre bien au-delà... L'échelle de l'aire d'étude à considérer est celle de l'unité ou des unités paysagères... L'aire d'étude correspond à la zone géographique dans laquelle le projet est potentiellement visible. L'expérience montre que les installations sont généralement visibles distinctement dans un rayon de 3 km, au-delà duquel leur vision est celle d'un motif en gris. L'aire d'étude peut ainsi se décomposer en une zone proche (rayon de 0 à 700 m), une zone intermédiaire (rayon de 700 m à 3 km) et une zone plus éloignée (rayon de 3 à 5 km, voire plus lorsque les caractéristiques du paysage le nécessitent). »

Les aires d'étude sont donc définies de façon théorique en fonction d'un rayon d'éloignement vis-à-vis de l'emprise maîtrisée du projet.

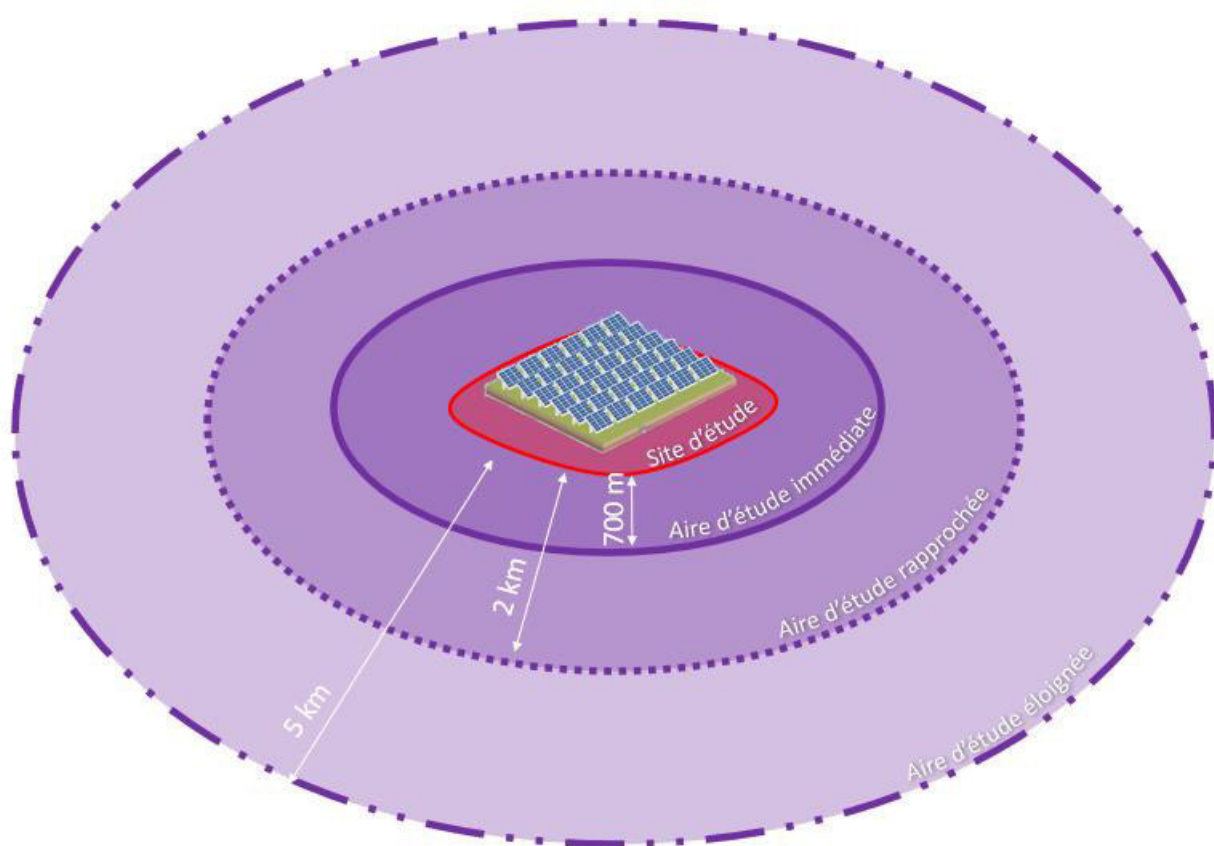


Figure 113 : Organisation des aires d'étude autour du site d'étude  
(Source : NCA Environnement)

### V. 2. Les aires d'étude de l'analyse paysagère et patrimoniale

Quatre aires d'étude ont ainsi été définies, correspondant à quatre échelles d'analyse. Elles sont représentées sur la *carte en page suivante* et décrites ci-après, de la plus large à la plus précise :

#### V. 2. 1. L'aire d'étude éloignée (AEE)

Elle est établie sur la base **d'un rayon de 5 km** depuis les limites de l'emprise maîtrisée. Nous avons fait le choix de la définir au maximum du rayon recommandé afin d'établir une description et une présentation du paysage et du patrimoine qui ait assez de substance et de sens.

Elle permet une analyse paysagère et patrimoniale représentative et satisfaisante mettant en avant les spécificités de ce morceau de territoire. Elle permet aussi d'évaluer et de justifier les enjeux et les sensibilités liés au patrimoine protégé et à la vision dynamique depuis les axes routiers susceptibles d'entrer en interaction avec le projet d'un point de vue paysager. Elle permet enfin d'aborder et de justifier la capacité d'accueil du territoire au regard de l'installation d'un parc photovoltaïque au sol.

#### V. 2. 2. L'aire d'étude rapprochée (AER)

Elle est établie sur la base **d'un cercle de 2 km** depuis les limites de l'aire d'étude de l'emprise maîtrisée. A cette échelle, il est important de se concentrer sur l'analyse de la vision depuis les lieux de vie (habitat et axes de déplacement). Elle pose le cadre d'une adéquation juste entre le projet et son paysage d'accueil.

#### V. 2. 3. L'aire d'étude immédiate (AEI)

Elle couvre **une zone d'étude de 700 m autour de l'aire de l'emprise maîtrisée**. Elle se concentre sur l'analyse des effets visuels du projet sur les lieux de vie et de déplacement.

#### V. 2. 4. L'aire d'étude de l'emprise maîtrisée (AEM) ou site d'étude

Elle décrit les spécificités de la parcelle choisie pour concevoir le projet du parc photovoltaïque au sol et permet l'analyse de l'ensemble de ses composantes (modules, clôtures, dépendances, parking, postes électriques etc...). Les trames végétales, le bâti existant, les traces historiques, les chemins, les accès, les ambiances, les usages présents et à venir ainsi que les enjeux d'un changement ou d'une évolution d'affectation sont analysés précisément



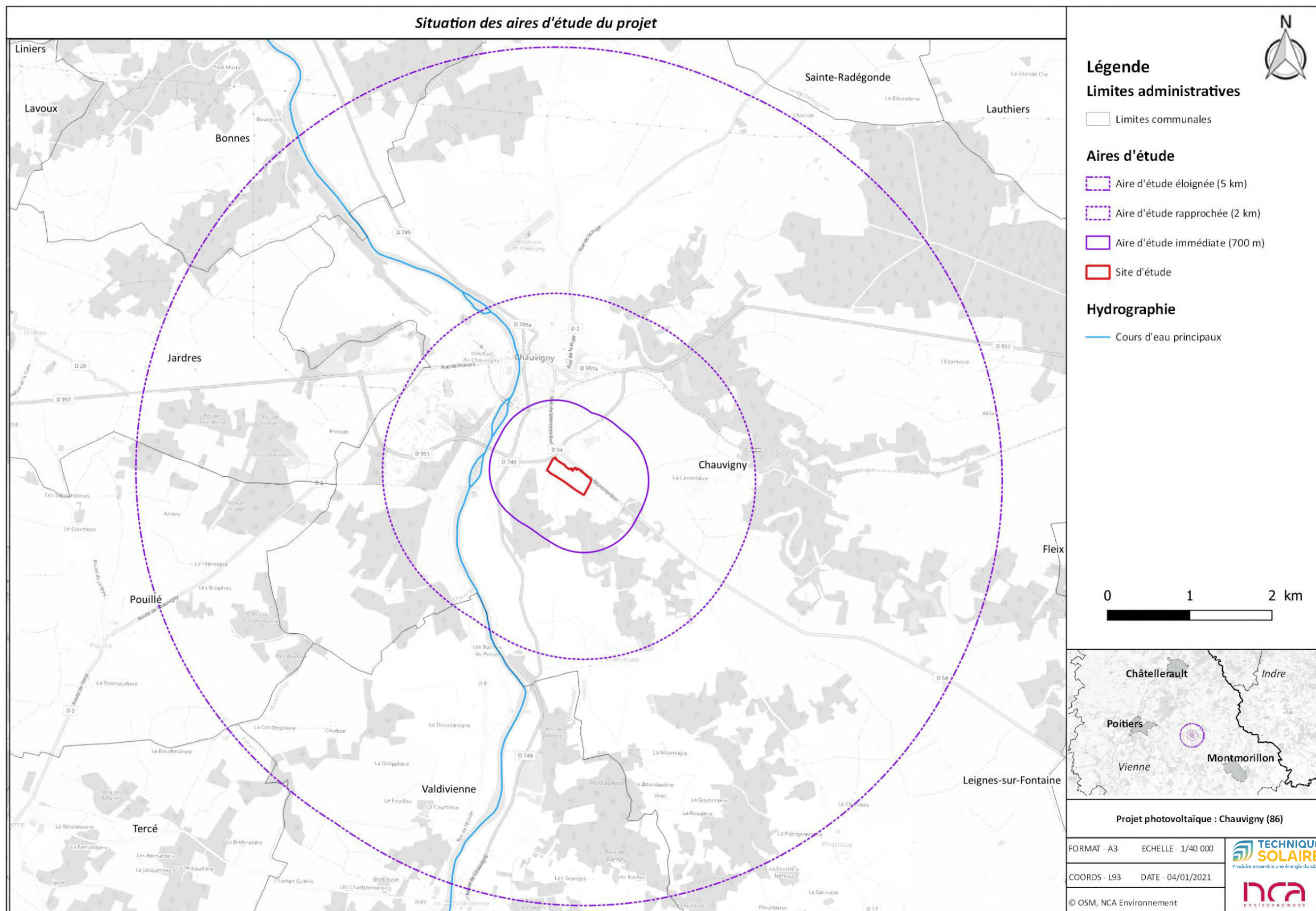


Figure 114: Situation des aires d'étude recommandées



### V. 3. Etude du contexte élargi

Afin de comprendre les origines des paysages qui composent et entourent le site d'implantation potentiel du projet, il est d'abord essentiel de le resituer dans un contexte plus élargi.

#### V. 3. 1. Le contexte administratif et géographique

Chauvigny est une commune située au centre ouest de la France, à l'est du département de la Vienne (86) dans la région Nouvelle-Aquitaine (). Sa surface est de 95,82 km<sup>2</sup>, et sa population était de 7049 habitants en 2017. Le site d'étude est localisé sur cette commune, au centre d'un triangle composé des villes de Poitiers (à 20 km), Châtelleraut (à 25 km), et Montmorillon (à 18 km). Chauvigny est reconnue à l'échelle du département, puisqu'il s'agit de la quatrième agglomération la plus peuplée de la Vienne. Édifiée sur un promontoire rocheux, elle doit sa renommée à son important patrimoine médiéval.

Les informations suivantes sont répertoriées sur la Figure 116.

Bien que le site d'étude du projet de parc photovoltaïque au sol soit situé sur la commune de Chauvigny, les aires d'études recommandées touchent également les communes suivantes, situées dans la Vienne : Bonnes, Jardres, Pouillé, Tercé, et Valdivienne.

Poitiers, Châtelleraut et Montmorillon sont trop éloignées du projet pour être influencées par celui-ci. Cependant, Chauvigny est reconnue à l'échelle du département, et le site d'étude se trouve à proximité de son centre-ville. Compte tenu de sa situation, il est important de mesurer les enjeux concernant cette commune vis-à-vis du projet de parc photovoltaïque au sol.

Au niveau des axes routiers, l'autoroute A 10 relie Bordeaux à Paris en passant par Poitiers. Elle est trop éloignée de Chauvigny pour être concernée par le projet. Le site d'étude est encadré par la route nationale N147 et la D727 qui traversent le nord de l'AEE, d'ouest en est. La D 728 et la D54 desservent la commune de Chauvigny par le sud. Nous porterons un intérêt particulier à ces axes, qui sont les plus proches du site d'étude.

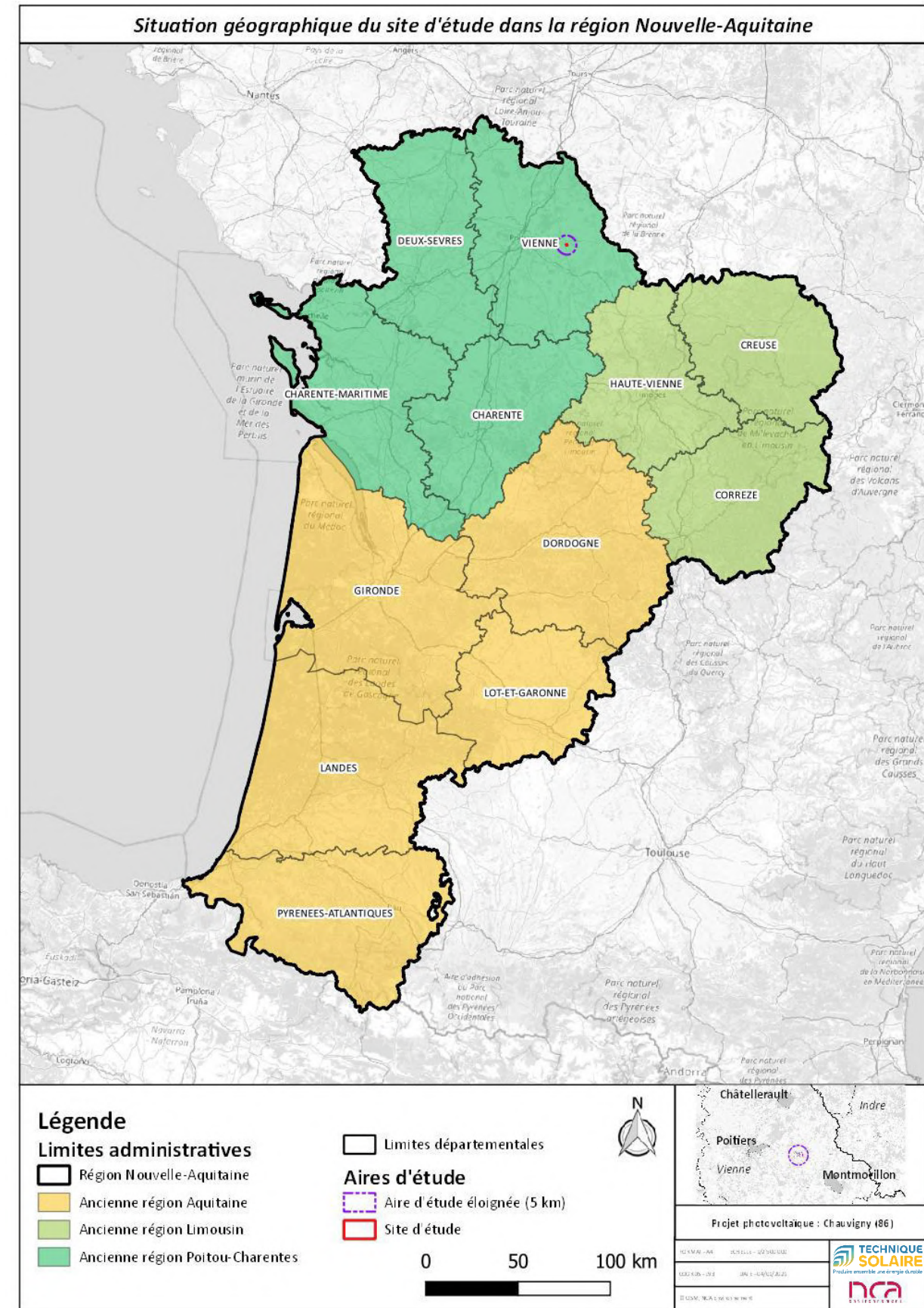


Figure 115 : Carte de la situation éloignée du site d'étude de Chauvigny



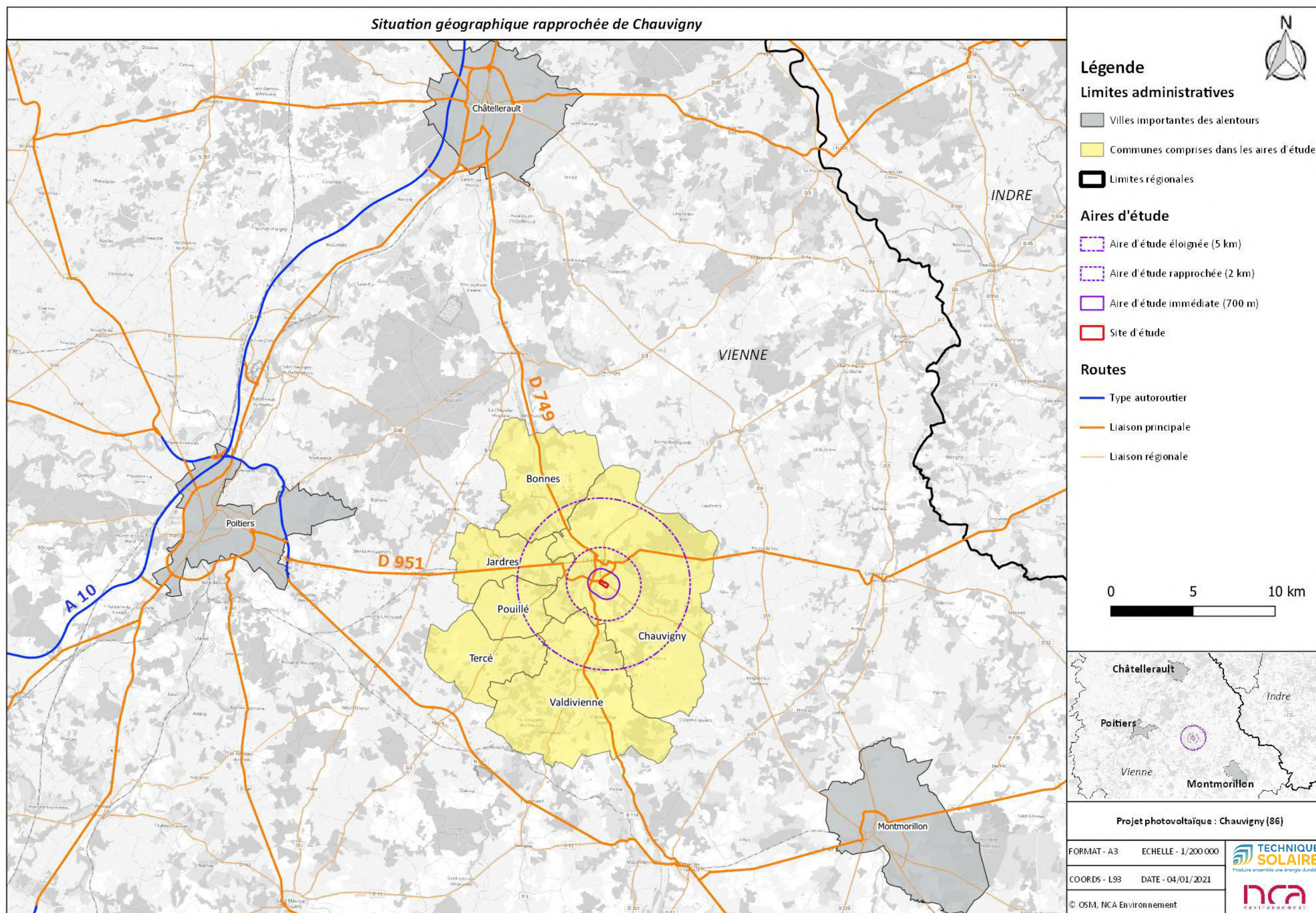


Figure 116 : Situation géographique rapprochée de Chauvigny



### V. 3. 2. Le contexte historique

La recherche de l'Histoire d'un territoire justifie le paysage que l'on peut observer, car celui-ci est le résultat d'une succession d'époques et de coutumes qui font ce qu'il est aujourd'hui.

#### V. 3. 2. 1. L'ancienne région du Poitou-Charentes et le département de la Vienne

Le département de la Vienne fait partie de la Nouvelle-Aquitaine depuis 2016, mais il était auparavant situé dans le Poitou-Charentes. Cette région regroupait les Deux-Sèvres, la Vienne, La Charente-Maritime et la Charente.

Ce département a été le témoin d'événements qui ont marqué l'histoire de France. Il était autrefois associé au Poitou, une ancienne province française. Le Poitou était un passage stratégique entre le bassin aquitain et le bassin parisien qui a vu se dérouler plusieurs batailles importantes, comme les deux batailles de Poitiers (732 et 1356) ou la bataille de Vouillé (507). Le Poitou était la région de rencontre des cultures du nord et du sud.



Figure 117 : Plusieurs vestiges trônent encore sur les bords des rivières  
(Source : France3-région.fr)

Le département de la Vienne a été créé en 1790, après la Révolution française. Il apparaît comme une région calme et typique de France. Lors de la Seconde Guerre Mondiale, la Vienne accueille 54 000 réfugiés. A cette époque, le paysage en bocage aide les résistants à se cacher et à défendre leur pays.

#### V. 3. 2. 2. La ville de Chauvigny

Les vestiges de Chauvigny témoignent d'une occupation de la ville depuis la Préhistoire : la grotte de Jioux en est l'un des témoins.

Chauvigny voit son identité se dessiner essentiellement à l'époque du Moyen Âge. A cette époque, les hommes s'implantent principalement sur l'éperon rocheux et le plateau qui dominant la Vienne : cette situation est stratégique, puisqu'elle permet d'avoir une vue profonde sur le cours d'eau. La cité se développe et accueille cinq châteaux forts, protégés de l'extérieur par des remparts. Plusieurs évêques et grandes familles se succèdent. L'une d'entre elles portait le nom de Chauvigny, qui a ensuite été attribué à cette cité. Cette dernière a été détruite durant la guerre de Cent Ans, réduisant la plupart de son bâti à l'état de ruines.

Durant le 19<sup>e</sup> siècle, de nouvelles activités se développent autour de la ville. Des fabriques de poterie d'argile, de porcelaine dure, de céramiques et de grès d'art apparaissent, donnant un nouvel essor économique à Chauvigny. Les ruines des châteaux sont confiées à une société qui parvient à limiter leur détérioration en réparant murs et contreforts.



Figure 118 : Photographie ancienne de la cité de Chauvigny  
(Source : La Nouvelle République)

L'histoire de la ville est lisible à travers son patrimoine historique, qui en fait sa renommée. Ainsi, les changements apportés par un projet d'aménagement présent dans ses alentours, quelle que soit sa nature, doivent être identifiés et mesurés de manière à ne pas rentrer en interaction avec les éléments protégés de la cité.



### V. 3. 3. Le contexte patrimonial

Il est essentiel de connaître le contexte patrimonial dans lequel s'inscrit le site d'étude. Pour ce faire, les éléments suivants sont répertoriés :

- Les biens classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO ;
- Les Grands Sites de France
- Les Parcs Naturels régionaux ;
- Les sites inscrits ou classés ;
- Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) ;
- Les Monuments Historiques inscrits ou classés ;
- Les Monuments Naturels.

La totalité du patrimoine protégé se trouvant autour du site d'étude de Chauvigny est représentée sur la Figure 120.

#### V. 3. 3. 1. Les Monuments Historiques

Il apparaît sur la carte qu'un grand nombre de Monuments Historiques est présent dans les aires d'études du projet. Ces monuments bénéficient d'une protection particulière et doivent être pris en compte dans l'élaboration de chaque projet d'aménagement. En effet, il est essentiel de s'assurer que le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol ne portera pas atteinte à la valeur patrimoniale de l'édifice classé ou inscrit. Cela se traduit par la recherche de liens visuels entre le site du projet et le monument en question, et par la mesure de l'enjeu paysager et patrimonial qui sera attribué à chaque lien visuel établi.

La ville de Chauvigny abrite tous les monuments historiques du territoire d'étude. Ils sont au nombre de 9, et se rassemblent dans l'aire d'étude rapprochée du projet :

- **La Grotte de Jioux**, située à 930 m du site d'étude ;
- **L'Eglise Saint-Pierre-les-Eglises**, située à 930 m du site d'étude ;
- **La Gentilhommière de la Rivière aux Chirets**, située à 1,3 km du site d'étude ;
- **Le Château baronial ou des Evêques de Poitiers**, situé à 1,2 km du site d'étude ;
- **Le Château d'Harcourt**, situé à 1,3 km du site d'étude ;
- **L'Eglise Saint-Pierre**, située à 1,4 km du site ;
- **Le Donjon de Gouzon**, situé à 1,4 km du site ;
- **L'Eglise Notre-Dame**, située à 1,2 km du site ;

**Le Logis des Templiers**, situé à 1,4 km du site.



Figure 119 : Photographie d'une partie des monuments historiques qui composent la cité

(Source : Chauvigny.fr)

L'ensemble de ces lieux a fait l'objet d'observations, afin de déterminer s'ils peuvent être en lien visuel avec le projet d'implantation du parc photovoltaïque au sol de Chauvigny.

#### V. 3. 3. 2. Les Sites inscrits ou classés

La création des labels Sites Inscrits et Classés a pour objectif de préserver des espaces présentant des qualités paysagères remarquables. Il est important que tout projet d'aménagement, qu'il soit au sein ou aux alentours d'un site inscrit ou classé, ne porte pas atteinte à la valeur paysagère et patrimoniale de l'espace.

Cinq sites se trouvent dans l'aire d'étude éloignée du projet :

- Le site classé du **Cimetière de Saint-Pierre-les-Eglises**, situé à Chauvigny, à 900 m du site d'étude ;
- Le site inscrit de la **Ville haute de Chauvigny**, situé à Chauvigny, à 1,2 km du site d'étude ;
- Le site classé de la **place des Châteaux**, à Chauvigny, à 1,2 km du site d'étude ;
- Le site inscrit de la **Ville basse de Chauvigny**, à Chauvigny, à 600 m du site d'étude ;
- Une infime portion de la **vallée de la Vienne**, à Bonnes, à 4,7 km du site d'étude (compte tenu de sa localisation, cet élément ne sera pas abordé dans ce dossier.)

Ces lieux ont été visités afin de déterminer si la réalisation du projet peut porter atteinte à leur qualité paysagère et patrimoniale.



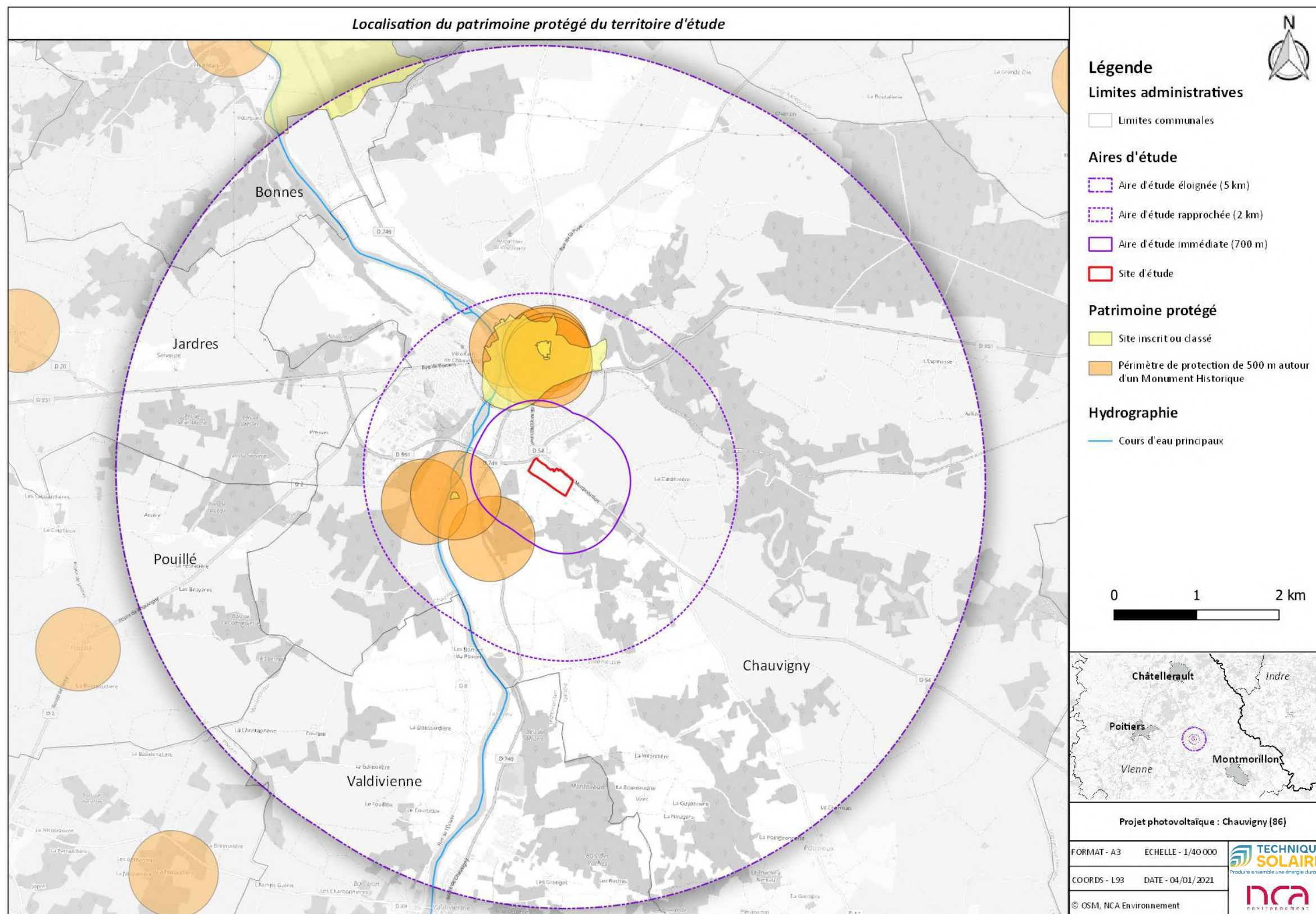


Figure 120 : Carte de la localisation du patrimoine protégé du territoire d'étude



### V. 3. 4. Le contexte topographique et pédologique

Chauvigny est remis dans des contextes pédologiques et topographiques élargis, afin de démontrer que la nature des sols ainsi que le relief font partie des principales explications du paysage actuel. En effet, la pédologie justifie partiellement la présence du bâti et des types de cultures et végétations occupant le territoire, et il en est de même pour le relief.

#### V. 3. 4. 1. La pédologie du territoire d'étude

Le site du projet est implanté dans le centre-est de la Vienne, dans une zone appartenant majoritairement aux plateaux du Seuil du Poitou. Il s'agit d'un lieu où se rejoignent le Bassin Parisien et le Bassin Aquitain, séparant le Massif Armoricaïn du Massif Central. C'est un vaste plateau avec de faibles différences d'altitudes, présentant principalement un sol calcaire, propice au développement d'un certain type de végétation.

La carte en page suivante indique plus précisément la nature pédologique des sols composant le territoire d'étude. La traversée de celui-ci par la Vienne justifie la présence de plusieurs unités pédologiques, chacune présentant des caractéristiques lui étant propres. Ainsi, les sols sont essentiellement constitués de limons, d'argiles et de sable.

Les sols limono-argileux s'inscrivent essentiellement sur des coteaux présentant des argiles limoneuses déposées par la rivière. Les sols limoneux sont composés d'une terre riche en limons, déposée par les alluvions des cours d'eau. C'est un sol riche et fertile, perméable à l'eau et à l'air, qui peut justifier la richesse de la flore se développant à proximité de la Vienne.

Les autres unités pédologiques encadrant celle de la vallée humide sont en partie composées de sable. Les sols sableux sont souvent secs et pauvres en substances nutritives. Ils sont très drainants, peu stables et donc, initialement, peu propices à la culture. Cependant, la carte indique que dans ce cas d'étude, ils sont généralement mélangés à des limons ou à de l'argile. Cela apporte une structure au sol, lui permettant d'être en grande partie cultivé, justifiant les paysages ruraux qui composent en partie l'identité du territoire.



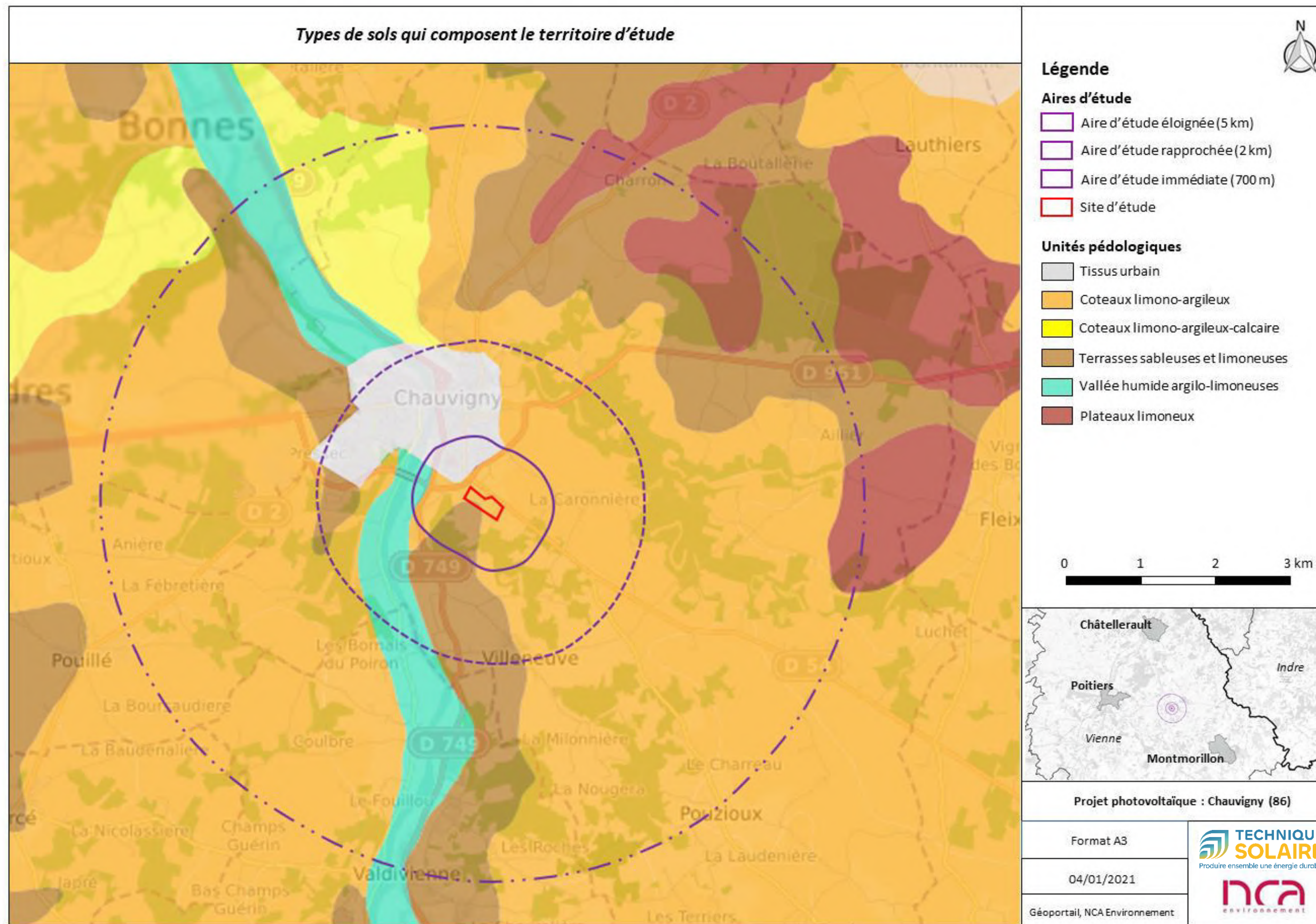


Figure 121 : Carte des types de sol qui composent le territoire d'étude



### V. 3. 4. 2. La topographie du territoire d'étude

Si le contexte pédologique justifie en partie la présence des différents types d'occupation du territoire, il en est de même pour le relief. Le site du projet est implanté au centre-est du département de la Vienne, à proximité du lit de la rivière du même nom. La Vienne est un des principaux affluents de la Loire, et est le plus gros en termes de débit.

Il est possible de voir, sur la carte en page suivante, que le territoire d'étude semble présenter des variations topographiques parfois remarquables. La topographie varie essentiellement de 100 à 134 mètres, comme en témoignent les teintes jaune et orange qui colorent le territoire.

Le territoire d'étude présente quelques variations de teintes, traduisant un relief présent, parfois prononcé. Sur certaines portions, l'uniformité d'une couleur indique que les courbes du paysage semblent s'étirer, ce qui témoigne d'un relief peu remarquable. Ces phénomènes sont dus à la présence d'un réseau hydrographique dense. En effet, la commune de Chauvigny est traversée par la Vienne, le cours d'eau principal de la commune qui traverse la totalité du territoire d'étude, du nord au sud. La Vienne et ses affluents expliquent donc les principales variations topographiques du territoire, et marquent son paysage.



Figure 122 : Photographie du type de topographie rencontrée lors du parcours du territoire d'étude

Un territoire présentant des variations d'altitude importantes peut parfois être défavorable à une visibilité du site d'étude. En effet, ce dernier peut se retrouver isolé des éléments extérieurs par les mouvements topographiques. Mais suivant sa configuration, et celle de ses alentours, il peut également être visible depuis plusieurs points, qui doivent être identifiés suite au travail de terrain.

La lecture de la carte topographique nous indique que le relief a tendance à s'accroître à mesure que l'on s'approche de la Vienne. Ainsi, les paysages semblent s'inscrire sur un territoire vallonné, brisant la monotonie du relief présent sur les extrémités du territoire d'étude. Des visibilités vers le site d'étude depuis ses alentours peuvent être possibles, suivant l'occupation du sol. En effet, le site d'étude se trouve sur un point relativement bas du territoire d'étude, et plusieurs pentes semblent décliner vers celui-ci.

Ces endroits ont été visités afin de déterminer s'il existe des liens visuels entre le site d'étude et son environnement. Cependant, rappelons que la topographie n'est pas le seul facteur déterminant qui favorise la visibilité d'un site depuis un lieu donné. En effet, l'analyse de l'occupation des sols d'un territoire est aussi importante, car elle déterminera la position des éléments faisant office d'obstacles visuels (zones boisées, urbanisées ...).



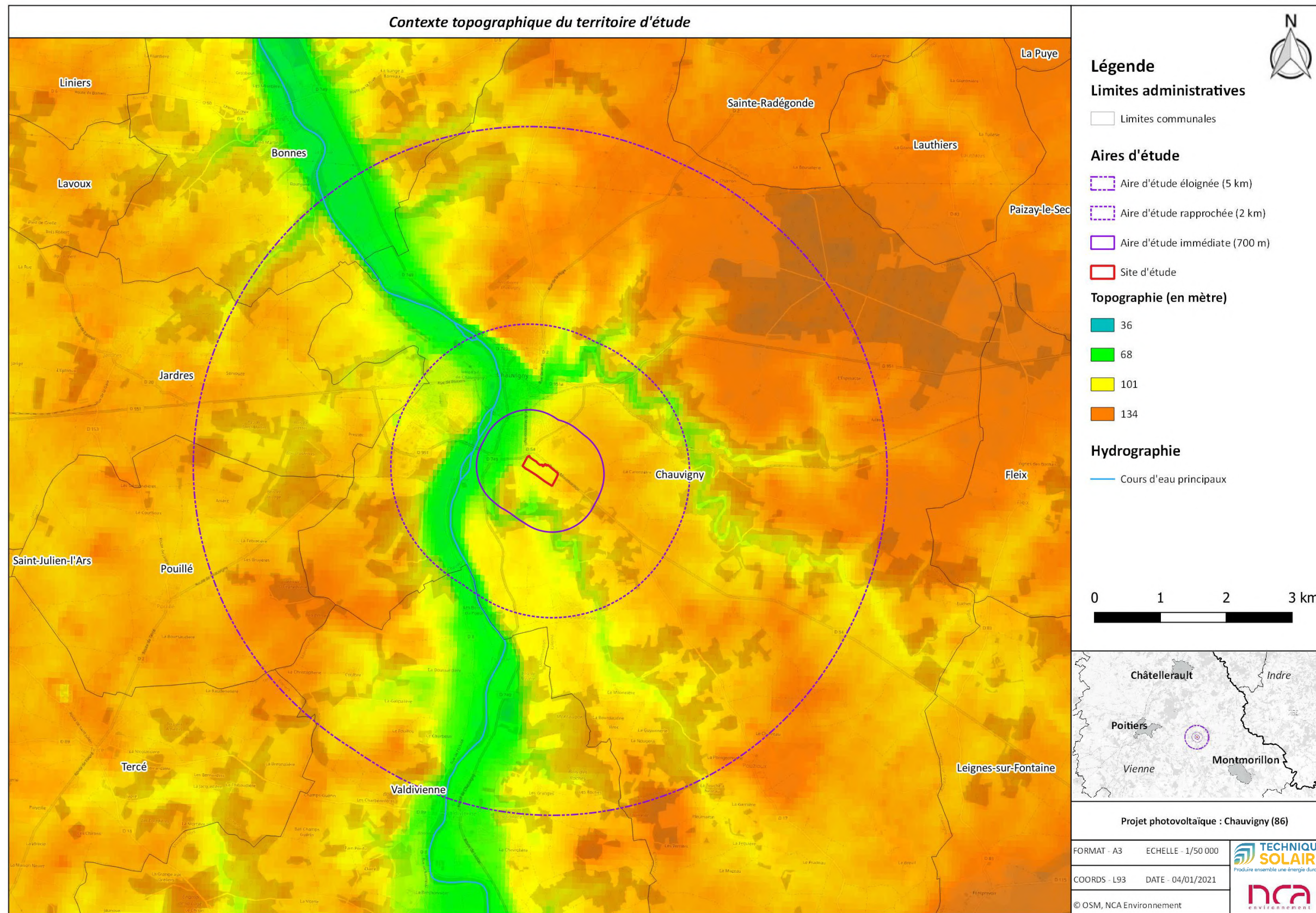


Figure 123 : Composition topographique du territoire d'étude



### V. 3. 5. Le contexte paysager

Tous les éléments vus précédemment expliquent le contexte paysager dans lequel s'inscrit aujourd'hui le site d'étude de Chauvigny. L'Atlas des Paysages a recensé les différentes unités paysagères qui composent le territoire de la Vienne. Les paysages sont organisés sous forme d'unités paysagères, représentées sur la Figure 125. Le site d'étude appartient aux unités paysagères des Plaines du Haut-Poitou et des Vallées principales.

Les Plaines du Haut Poitou sont représentées par des terres agricoles qui s'inscrivent sur un relief globalement peu marqué. Les prairies, les cultures, les bosquets et les haies s'articulent dans cette unité paysagère, et offrent successivement des vues ouvertes puis fermées sur les alentours.

La vallée de la Vienne est caractérisée par un relief davantage prononcé qui marque la présence du cours d'eau. Les terres déclinent nettement vers celui-ci, et mettent en scène cultures, zones boisées et villages. Dans cette unité paysagère, le regard de l'observateur s'oriente généralement en direction du creux de la vallée, qui lui offre parfois des vues dégagées sur son environnement.

Concrètement, le paysage se caractérise alors par :

- Des plaines où le regard peut porter au loin sans rencontrer d'obstacles visuels ;
- Des zones boisées qui donnent du volume au paysage, mais peuvent aussi faire office de masques visuels permanents, limitant la vue de l'observateur vers un endroit ;
- Un relief vallonné, avec des pentes douces, mais remarquables, pouvant offrir des vues dégagées ou au contraire, représenter des masques visuels ;
- Des bocages, ajoutant du relief et des masques visuels dans le sud du Poitou.



Figure 124 : Paysage observable dans les alentours du site d'étude  
(Source : Google street view)

Le cadre de vie y est calme : bourgs, villages et villes se succèdent, rompant avec la monotonie du lieu en attirant le regard sur des composantes paysagères comme les clochers d'églises, ou des petits châteaux. Les édifices sont le plus souvent blancs ou jaunes, dus à la pierre de tuffeau, extraite dans les environs. C'est un paysage caractéristique des alentours.

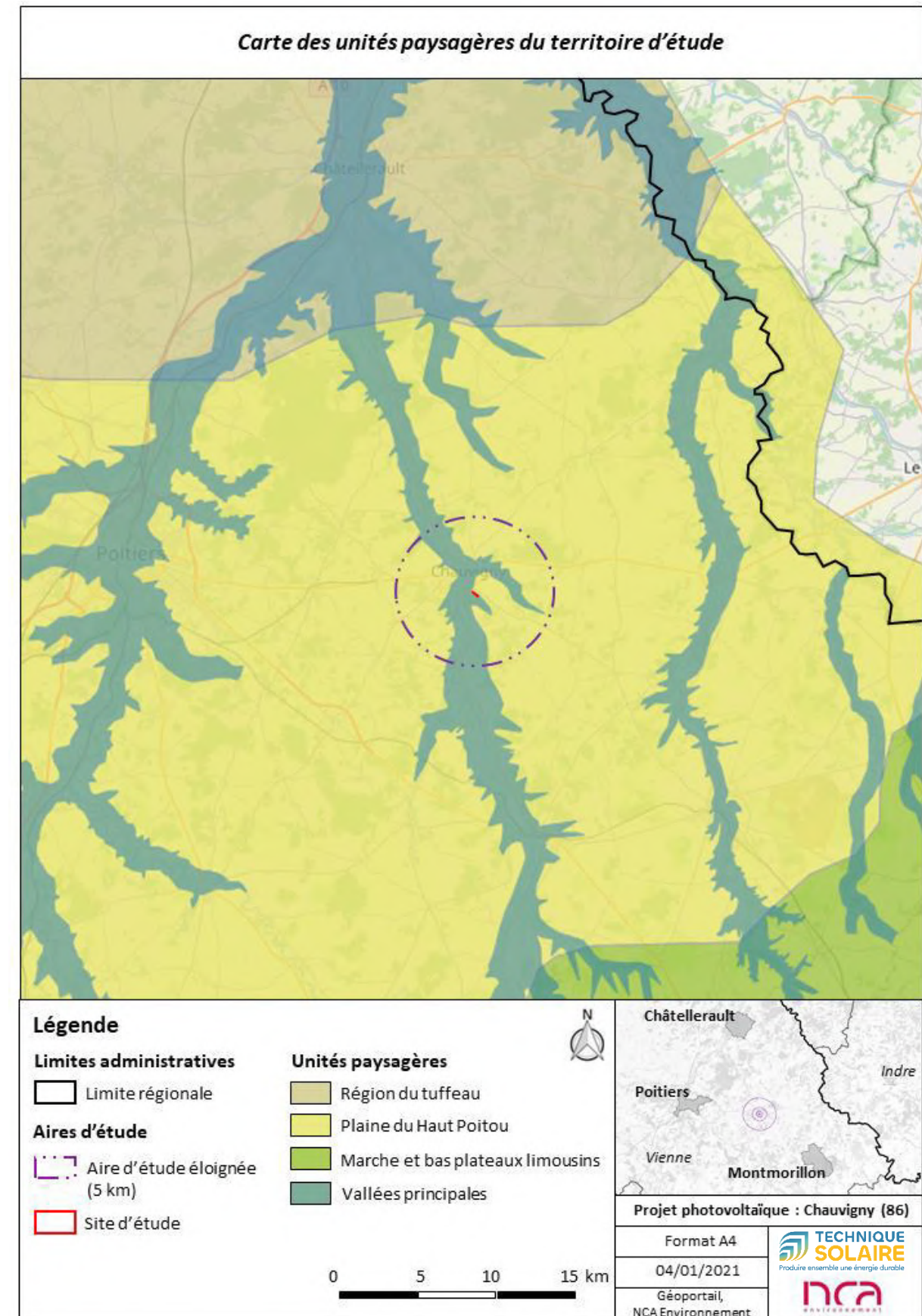


Figure 125 : Carte des unités paysagères en Nouvelle-Aquitaine



## V. 4. Analyse paysagère des aires d'étude éloignée et rapprochée

### V. 4. 1. Influence de la topographie sur les vues et l'ambiance paysagère

La Figure 126 illustre la topographie du territoire à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Le relief a une grande influence sur notre vision et notre perception du paysage, puisqu'il est en partie responsable des différentes vues que l'observateur sera amené à rencontrer. Rappelons que le territoire d'étude s'inscrit sur les unités paysagères des Plaines du Haut Poitou et des Vallées principales, qui présentent des caractéristiques topographiques qui leur sont propres. En effet, les variations d'altitude les plus remarquables sont provoquées par les cours d'eau, et plus particulièrement par la Vienne qui traverse le territoire d'étude en son centre. L'altitude varie de 60 à 140 m sur une distance de 10 km, ce qui signifie qu'une majorité des paysages s'inscrit sur des pentes douces. Plus l'observateur se rapproche de la Vienne, plus les différences de niveaux sont prononcées. Ce type de relief offre des points de vue variés à l'observateur.

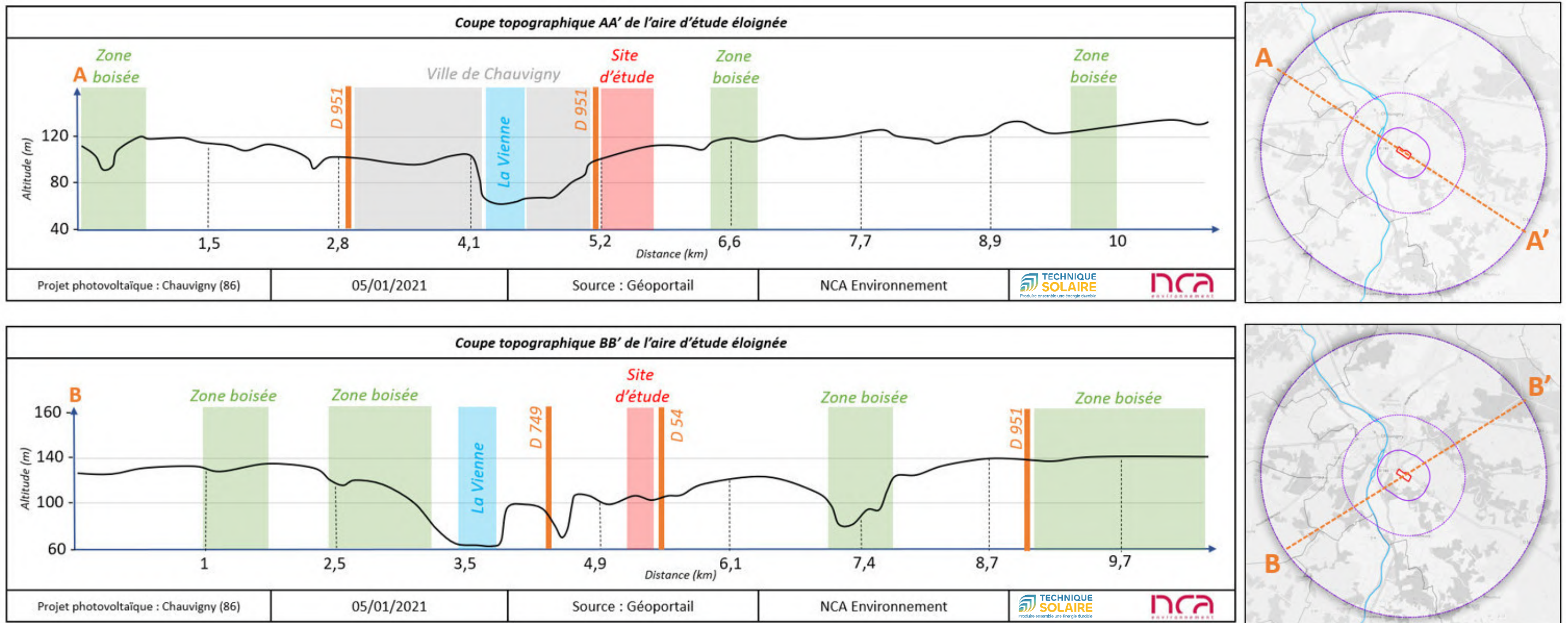


Figure 126 : Profils altimétriques du territoire d'étude  
(Source : NCA Environnement)



L'identité topographique et paysagère du territoire d'étude s'établit en partie autour de la Vienne, qui le traverse en son centre et passe à proximité du site d'étude. Sur les coupes topographiques en page précédente, cela se traduit par des changements remarquables de niveaux. Plus l'observateur se rapproche du cours d'eau, plus il perd en altitude. A plusieurs reprises, il peut alors dominer la vallée, et être face à des champs de visibilité larges et profonds. Ce caractère topographique peut être favorable à une visibilité du site d'étude, s'il est orienté dans sa direction.



Figure 127 : Photographie du type de paysage observable à l'approche de la Vienne

(Crédit photo : NCA Environnement)

A mesure que l'observateur s'éloigne de la Vienne, le relief semble se stabiliser. Les paysages de vallées laissent place à des paysages qui s'inscrivent sur des courbes douces. Présentant de faibles variations d'altitude, les champs de visibilités offerts à l'observateur se limitent souvent dans la profondeur à cause de l'omniprésence de la strate arborée sur le territoire. Même si l'observateur a parfois l'occasion de prendre légèrement de l'altitude, il devient difficile pour lui d'appréhender le paysage qui l'entoure dans sa globalité. Ce type de topographie est défavorable à une visibilité du site d'étude.



Figure 128 : Photographie d'un paysage qui s'appuie sur les courbes douces du relief

(Crédit photo : NCA Environnement)

Enfin, c'est aux extrémités de l'aire d'étude éloignée que les caractéristiques de l'unité paysagère des Plaines du Haut Poitou se font remarquer. En effet, à mesure que l'observateur se rapproche des limites du territoire d'étude, les paysages s'ouvrent davantage et mettent en évidence une topographie plane. Cette caractéristique est visible aux extrémités des coupes topographiques précédentes. Les paysages offerts peuvent alors être dépourvus d'intérêt, en l'absence d'élément de paysage venant briser leur monotonie. Ce type de paysage est défavorable à l'appréciation du site d'étude, car l'observateur n'a pas l'occasion de prendre de la hauteur afin de dominer le paysage.



Figure 129 : Photographie d'un paysage de plaine, ne présentant pas de variations topographiques remarquables

(Crédit photo : NCA Environnement)

#### V. 4. 2. L'influence de l'occupation du sol sur les vues et l'ambiance paysagère

L'occupation des sols d'un territoire d'étude est le deuxième élément justifiant l'ambiance paysagère dans laquelle l'observateur se trouve. Tout comme le relief, les éléments habitant un territoire sont responsables de la profondeur d'une vue donnant sur celui-ci. La carte en page suivante représente la couverture du sol du territoire à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, que nous pourrions qualifier de structure paysagère. Les principales d'entre elles seront décrites par la suite, et mettent en évidence le caractère majoritairement rural du territoire d'étude.



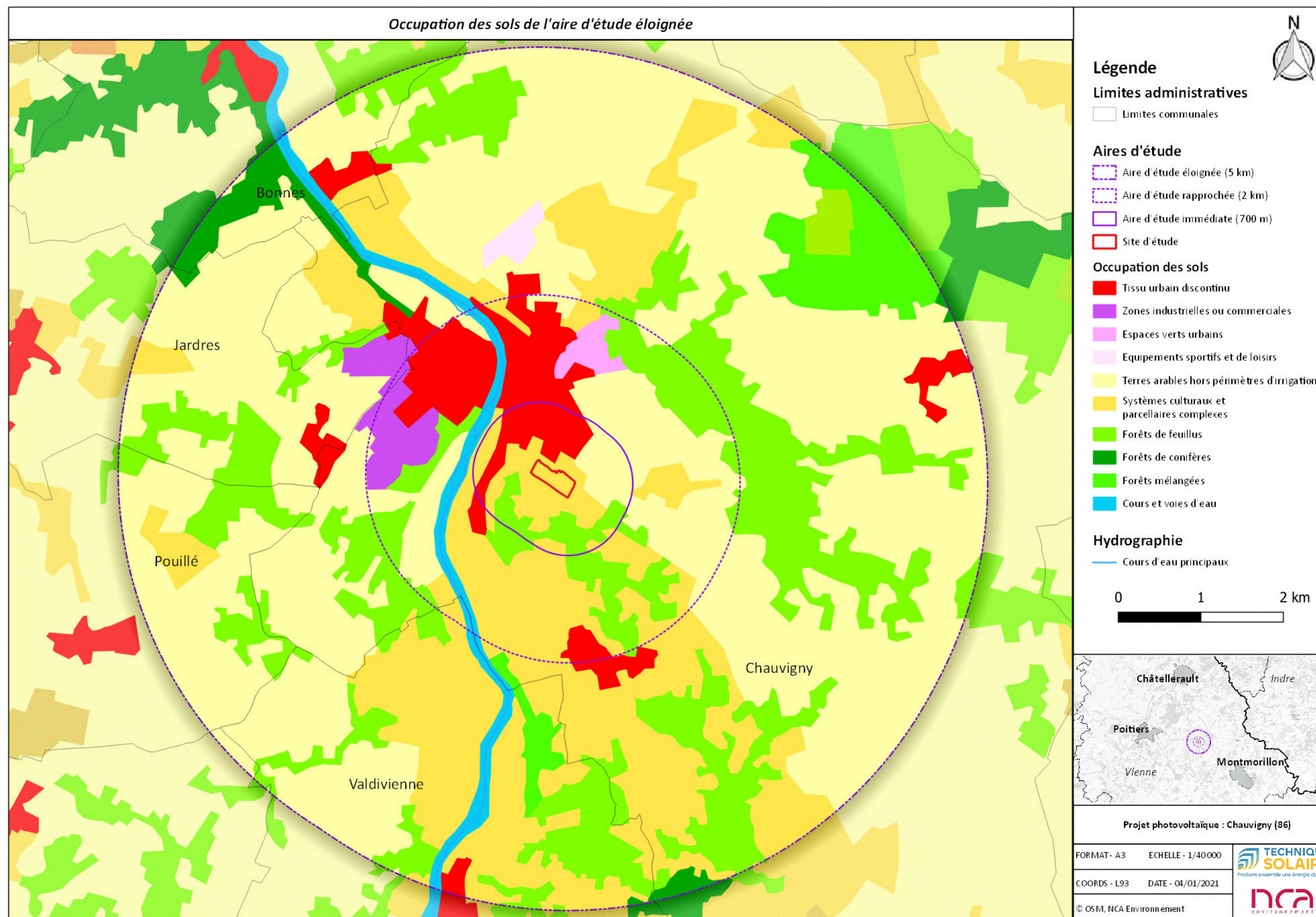


Figure 130 : Carte de l'occupation des sols à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



#### V. 4. 2. 1. Les terres arables et les systèmes culturaux et parcellaires complexes

Les terres arables et autres systèmes culturaux (en jaune) sont très présents dans l'occupation des sols de l'aire d'étude éloignée. Il s'agit de terres pouvant être cultivées ou labourées, comprenant les terrains en jachère, les cultures et les prairies artificielles. Leurs surfaces s'étendent généralement sur de nombreux hectares, et peuvent être dépourvues d'obstacles visuels. En règle générale, les paysages incluant des terres arables peuvent être monotones s'ils ne présentent pas des éléments de paysage faisant office de points focaux pour l'observateur. Mais dans ce cas d'étude, les terres arables s'inscrivent sur la topographie vallonnée du territoire, et accentuent souvent ces courbes dans le paysage. Elles font partie d'un paysage semi-ouvert, où l'omniprésence de la strate arborée suffit généralement à briser la monotonie de ce type d'occupation des sols.



Figure 131 : Photographie d'une succession de terres arables, compartimentées par des haies bocagères  
(Crédit photo : NCA Environnement)

#### V. 4. 2. 2. Les forêts

Elles sont très présentes et se répartissent de manière régulière sur le territoire, et font partie de l'identité du paysage. A la lecture de cette carte, nous pouvons voir que les forêts (en vert), composées de feuillus et de conifères, ponctuent les territoires des aires d'étude éloignées et rapprochées. Elles ajoutent du volume et de la texture aux paysages, et sont visibles sur la plupart des clichés capturés depuis ces aires d'étude. Les forêts constituent des masques visuels permanents, limitant la profondeur des paysages rencontrés par l'observateur et masquant de nombreux éléments de paysage, qu'ils soient disgracieux ou non.



Figure 132 : Photographie présentant plusieurs zones boisées dans un paysage  
(Crédit photo : NCA Environnement)

#### V. 4. 2. 3. Les tissus urbains discontinus et les zones industrielles et commerciales

Les tissus urbains représentent les villes et villages rencontrés dans les aires d'étude éloignées et rapprochées. Ils sont essentiellement présents dans l'aire d'étude rapprochée, et traduisent la présence du centre-ville de Chauvigny. Ils ne sont pas majoritaires dans la carte d'occupation des sols, mais sont remarquables dans le parcours du territoire d'étude. Dans cette région, l'habitat est rarement isolé. Il se regroupe plutôt dans les villages ou les hameaux. Lors du parcours de ces aires d'étude, l'observateur est régulièrement amené à le rencontrer. Ces zones d'habitations rythment sa visite. Au cœur des centres-bourgs et des hameaux, la hauteur et la densité du bâti rendent parfois l'appréciation du paysage lointain difficile. Les zones industrielles et commerciales, essentiellement présentes autour de la ville de Chauvigny, ont la même influence sur les vues que les zones d'habitations, et participent à l'industrialisation des paysages. Au même titre que les forêts, les surfaces bâties représentent des masques visuels permanents dans un paysage, selon la position de l'observateur.



Figure 133 : Photographie de la ville de Chauvigny  
(Crédit photo : NCA Environnement)



### V. 4. 3. Les paysages rencontrés au niveau des aires d'étude éloignée et rapprochée

Le relief additionné à l'occupation des sols permet de révéler l'identité paysagère du site à l'observateur. Le territoire propose des paysages majoritairement ruraux, façonnés en grande partie par un relief vallonné ou plat, par la Vienne, par l'agriculture, par l'omniprésence de la strate arborée, et par la ville de Chauvigny.

La Vienne fait partie de l'identité paysagère du territoire d'étude, et anime les paysages dont elle fait partie. Sa présence se fait ressentir par l'accentuation du relief, et par la végétation verdoyante qui l'entoure. Elle propose des paysages encaissés, verdoyants et apaisants, qu'il est possible d'apprécier essentiellement depuis la ville qu'elle traverse, Chauvigny. (Figure 134)

La ville de Chauvigny marque les paysages visibles depuis les aires d'étude éloignée et rapprochée. Sa position topographique, qui place une partie de la ville sur un promontoire rocheux dominant les alentours, la rend visible sur des kilomètres. Plusieurs points de vue permettent d'apprécier la composition de la cité médiévale, et offrent des vues remarquables sur celle-ci ou ses alentours. Le panorama présenté en Figure 135 est un des plus connus de la ville. Il ne permet pas de percevoir le site d'étude, puisqu'il n'est pas orienté dans cette direction.

Les vallonnements sont régulièrement le support des paysages visibles depuis les aires d'étude éloignée et rapprochée, et permettent parfois de placer l'observateur sur un point haut du territoire. Dans ces cas, il est possible de rencontrer des champs de visibilité larges et profonds. La composition du territoire se révèle alors à l'observateur, qui parvient à identifier haies, boisements et habitations qui s'articulent sur ces courbes plus ou moins accentuées. (Figure 136)

En se dirigeant vers l'est du territoire d'étude, l'observateur rencontre des paysages différents. Les vallonnements permettent toujours de les caractériser, mais ces vues semblent être dépourvues d'élément de paysage. Les courbes permettent de briser la monotonie de ce type de paysage, et invitent le regard de l'observateur à se poser sur l'arrière-plan boisé, davantage volumineux. (Figure 137)

Ainsi, le relief général du territoire d'étude offre régulièrement à l'observateur la possibilité d'obtenir des vues surplombant les alentours. La topographie et le caractère boisé qui définissent cette zone d'étude excluent toute éventualité d'apercevoir le site d'étude dans les paysages rencontrés à l'échelle des aires d'étude éloignée et rapprochée.



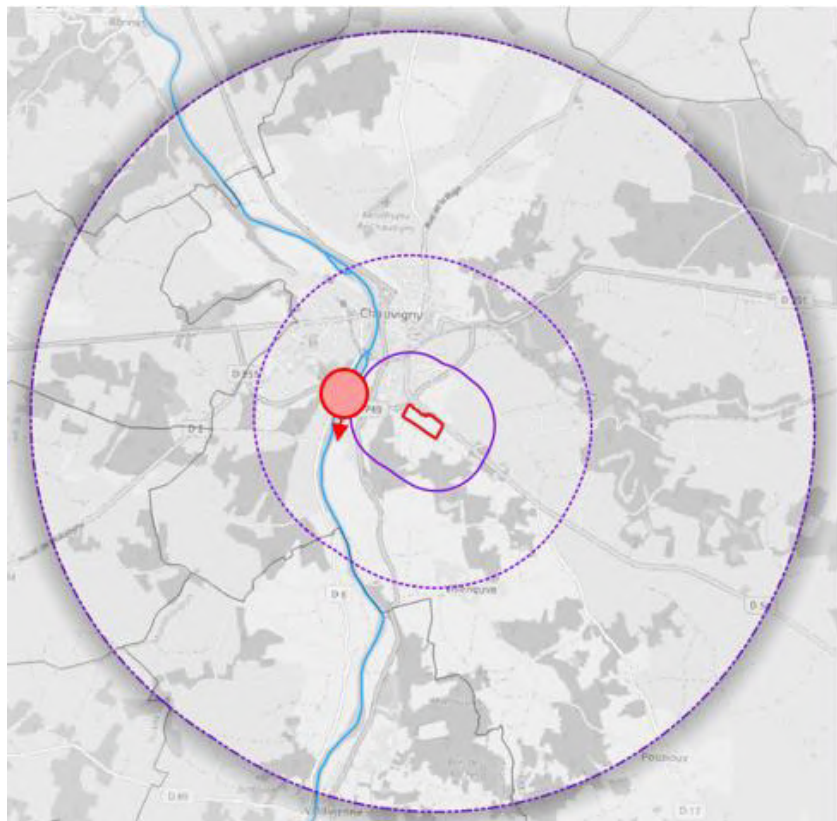


Figure 134 : Photographie d'un paysage visible depuis Chauvigny, mettant en scène la Vienne  
(Crédit photo : NCA Environnement)

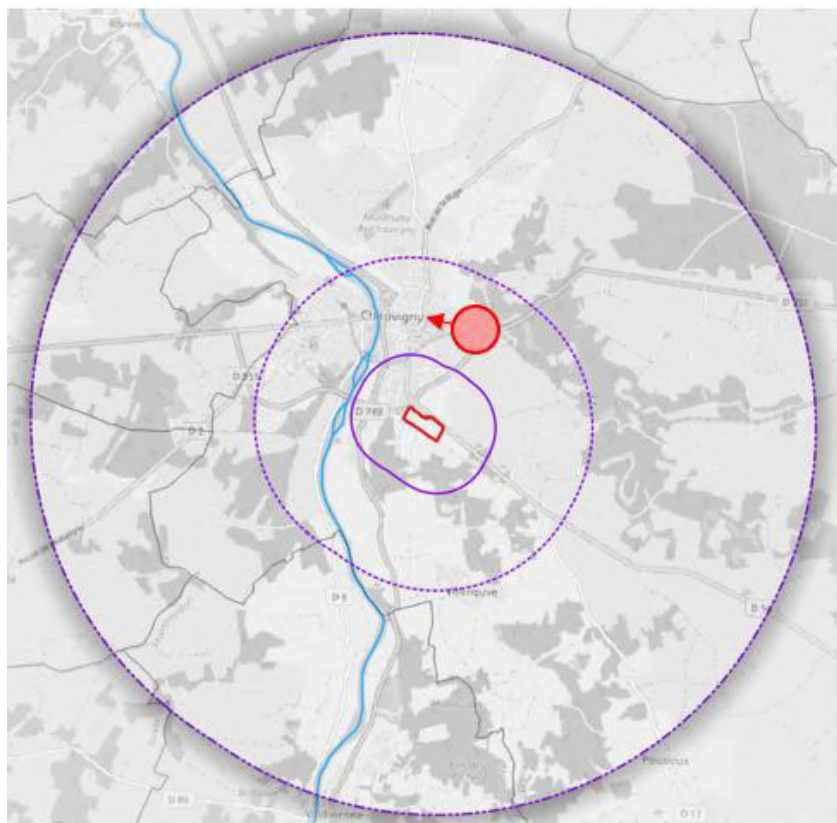


Figure 135 : Photographie d'un paysage de Chauvigny et sa cité médiévale  
(Crédit photo : NCA Environnement)





Figure 136 : Photographie révélant l'identité paysagère du territoire  
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 137 : Photographie d'un paysage de plaines dépourvues d'éléments de paysage  
(Crédit photo : NCA Environnement)



#### V. 4. 4. La prise en compte du patrimoine protégé

Le contexte élargi du territoire d'étude a mis en évidence la composition de son patrimoine protégé (Figure 120). Lors de la réalisation de la campagne de terrain, une attention toute particulière a été portée à ces éléments, afin de s'assurer que le projet de parc photovoltaïque au sol de Chauvigny ne porte pas atteinte à leur valeur patrimoniale. Pour rappel, le patrimoine protégé du territoire d'étude est composé de Monuments Historiques, et de sites inscrits et classés. Tous ces éléments sont exclusivement situés dans l'aire d'étude rapprochée.

La majorité du patrimoine protégé du territoire d'étude a été prospecté, afin de déterminer s'il existe un lien visuel possible entre l'élément en question et le site d'étude de Chauvigny. Seule la Grotte de Jioux n'a pas été accessible.

Nous pouvons affirmer que les Monuments Historiques référencés dans le territoire d'étude ainsi que les sites inscrits et classés ne présentent pas de lien visuel avec le site d'étude pour les raisons suivantes :

- Topographie défavorable à une appréciation du site d'étude ;
- Orientation du monument historique ne permettant pas à l'observateur de profiter de vues dégagées en direction du site d'étude ;
- Présence de la strate arborée, ne permettant pas à l'observateur d'apprécier le site d'étude ;
- Présence de bâti, faisant office de masque visuel permanent.

Une page est consacrée à chacun des monuments historiques identifiés. Il sera localisé, illustré, et les éléments qui empêchent ou qui favorisent une visibilité du site d'étude seront mis en évidence.

##### V. 4. 4. 1. Le château Baronnial ou des Evêques de Poitiers, à Chauvigny

Il occupe l'extrémité du promontoire de la ville haute, et s'étend sur un périmètre de 230 mètres. Autrefois, il était composé d'un donjon rectangulaire, d'un château, et d'enceintes protégeant l'ensemble. Aujourd'hui à l'état de ruines, l'état de ce monument s'est dégradé suite à la vente du bien durant la Révolution, et à son exploitation en tant que carrière de pierre.

Les cartes ci-dessous localisent le monument à l'échelle du territoire d'étude, et indiquent la situation et la direction des photographies présentées par la suite.



Figure 138 : Localisation du Château Baronnial

Ce monument est situé à l'extrémité de la cité médiévale de Chauvigny, et domine les alentours. Il se trouve à 1,2 km du site d'étude. Sa position topographique offre à l'observateur un large panorama qui l'invite à apprécier la ville de Chauvigny ainsi que les vallons qui l'encadrent.



Figure 139 : Prise de vue 1 - Photographie du Château Baronnial ou des Evêques de Poitiers

(Crédit photo : NCA Environnement)

La photographie ci-dessous illustre le paysage visible depuis ce monument en direction du site d'étude. Ce panorama offre la possibilité à l'observateur de se tourner en direction du site d'étude. Cependant, celui-ci n'est pas perceptible grâce aux boisements qui habillent les vallons voisins. Il n'y a aucune possibilité pour que le monument historique soit en lien visuel avec le site d'étude.



Figure 140 : Prise de vue 2 - photographie du paysage visible depuis le Château, en direction du site d'étude

(Crédit photo : NCA Environnement)

Aucun enjeu patrimonial et paysager concernant le Château Baronnial n'a été relevé.



#### V. 4. 4. 2. Le Château d'Harcourt, à Chauvigny

Ce Château, le mieux conservé de Chauvigny, doit son nom à Jean II d'Harcourt qui s'est chargé de sa reconstruction au 13<sup>e</sup> siècle. Il est voisin du précédent monument identifié, et se trouve également sur le promontoire rocheux qui domine la ville.

Les cartes ci-dessous localisent le monument à l'échelle du territoire d'étude, et indiquent la situation et la direction des photographies présentées par la suite.

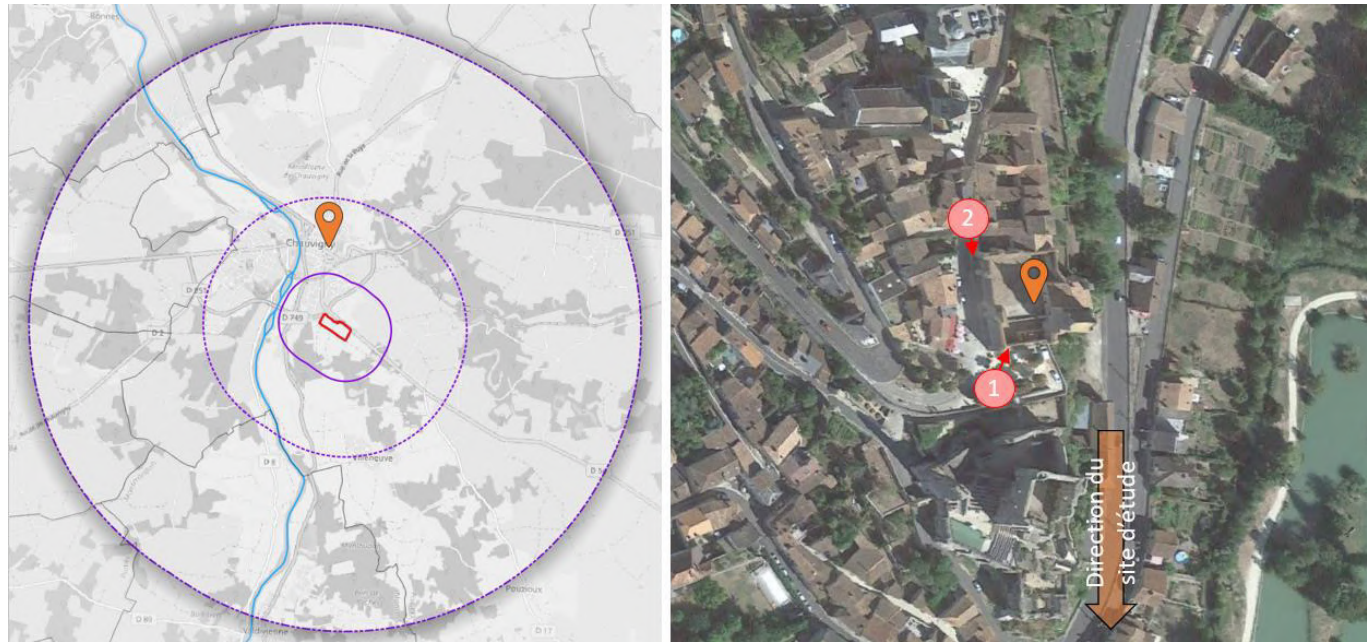


Figure 141 : Localisation du Château d'Harcourt

Ce monument est orienté vers l'est, et offre une vue spectaculaire dans cette direction. Il se trouve au milieu d'un maillage bâti dense, qui permet difficilement à l'observateur de l'apprécier dans sa totalité depuis les rues de la cité médiévale. Il se trouve à 1,4 km du site d'étude.



Figure 142 : Prise de vue 1 - photographie du Château d'Harcourt  
(Crédit photo : NCA Environnement)

La photographie ci-dessous illustre le paysage visible depuis ce monument en direction du site d'étude. Elle a été prise depuis la rue qui longe le château, et présente également le Château Baronnial. Le gabarit de ces monuments cadre le champ de visibilité de l'observateur, et ferme nettement la vue en direction de l'extérieur. Il n'a pas été possible de le visiter, mais ses ouvertures sont orientées vers l'est, et le site d'étude se trouve au sud de celui-ci. Pour ces raisons, il n'est pas possible de percevoir le site d'étude en étant à proximité, ou à l'intérieur du Château d'Harcourt.



Figure 143 : Prise de vue 2 - photographie du paysage visible depuis le Château d'Harcourt, en direction du site d'étude  
(Crédit photo : NCA Environnement)

**Aucun enjeu patrimonial et paysager concernant le Château d'Harcourt n'a été relevé.**



#### V. 4. 4. 3. L'Eglise collégiale Saint-Pierre, à Chauvigny

Ce monument se trouve au cœur de la cité médiévale de Chauvigny. Il a été construit au 12<sup>e</sup> siècle, et représente l'un des emblèmes du Poitou Roman. Cette Eglise est remarquable par son architecture, essentiellement appréciable depuis le pied de la cité.

Les cartes ci-dessous localisent le monument à l'échelle du territoire d'étude, et indiquent la situation et la direction des photographies présentées par la suite.

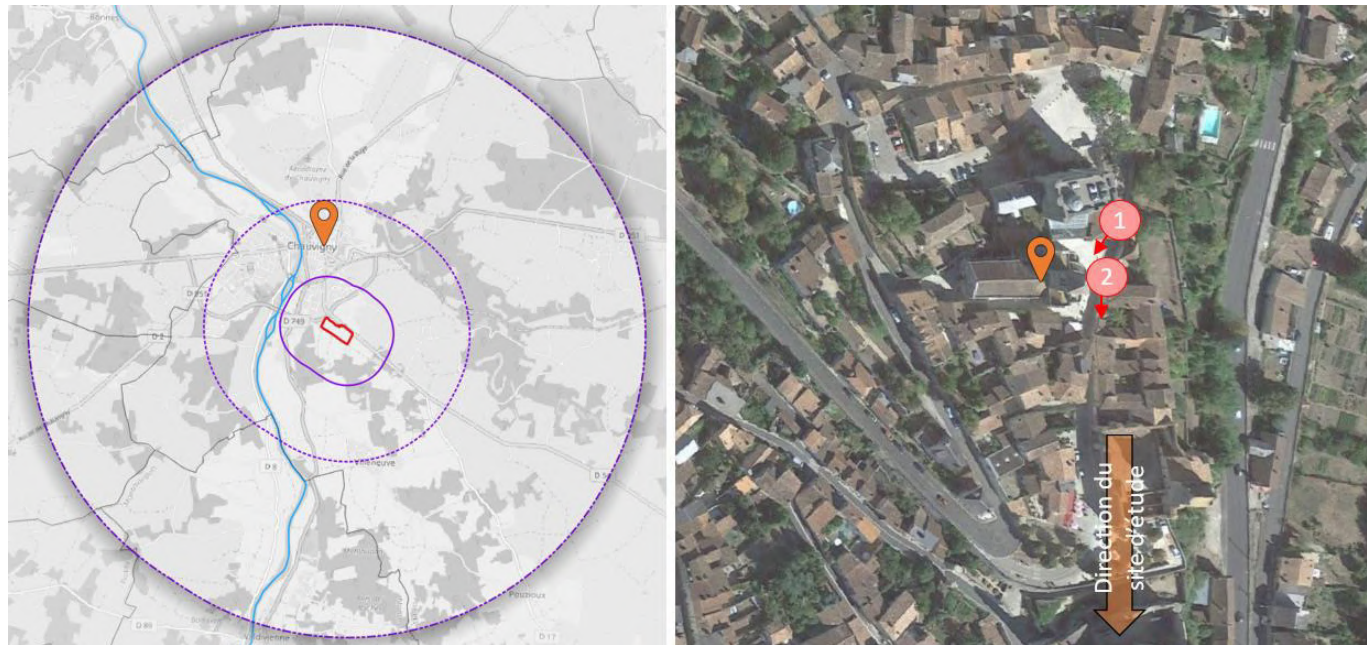


Figure 144 : Localisation de l'Eglise collégiale de Saint-Pierre

Une petite place dessert cette église, qui est essentiellement appréciable depuis ses extrémités est et ouest. Contrairement aux deux monuments historiques précédemment identifiés, elle est écartée de l'extrémité du promontoire, et est entourée par des maisons de ville, ce qui explique la densité du bâti. L'Eglise se situe à 1,4 km du site d'étude.



Figure 145 : Prise de vue 1 - photographie de l'Eglise collégiale de Saint-Pierre

La photographie suivante a été capturée en direction du site d'étude, depuis le seuil du monument historique. La densité du bâti ne permet pas à l'observateur d'apprécier le paysage qui s'offre à lui de manière significative, en direction du site d'étude. Son champ de visibilité est fortement contraint par les bâtiments voisins du monument historique, ce qui lui permet uniquement de voir le bâti environnant. Pour ces raisons, il n'est pas possible de percevoir le site d'étude et l'Eglise collégiale de Saint-Pierre dans un même paysage.



Figure 146 : Prise de vue 2 - photographie du paysage visible depuis l'Eglise en direction du site d'étude

(Crédit photo : Google Street View)

**Aucun enjeu patrimonial et paysager concernant l'Eglise collégiale de Saint-Pierre n'a été relevé.**



#### V. 4. 4. 4. Le donjon de Gouzon, à Chauvigny

Voisin de l'Eglise collégiale de Saint-Pierre, ce donjon marque la présence d'un château qui existait autrefois. Il est aujourd'hui le seul vestige de ce monument, et a fait l'objet d'un important programme de restauration en 1992, suite à son acquisition par l'état. Il accueille à présent l'Espace d'archéologie industrielle.

Les cartes ci-dessous localisent le monument à l'échelle du territoire d'étude, et indiquent la situation et la direction des photographies présentées par la suite.



Figure 147 : Localisation du Donjon de Gouzon

Situé au cœur de la cité médiévale, à 1,4 km du site d'étude, le donjon de Gouzon est introduit par une place encadrée par des maisons de ville. Cet espace dégagé permet à l'observateur d'apprécier le monument dans sa globalité. Des marches invitent le visiteur à se rendre dans le monument. En prenant de la hauteur, il peut profiter d'une vue davantage dégagée sur ses alentours.



Figure 148 : Prise de vue 1 - photographie du donjon de Gouzon

(Crédit photo : Google Street View)

La photographie suivante a été capturée en direction du site d'étude, depuis le palier qui dessert l'entrée du monument. L'observateur peut apercevoir des portions des monuments historiques précédemment décrits, mais ces derniers l'empêchent de profiter d'une vue dégagée sur l'extérieur de la cité. Pour ces raisons, aucun lien visuel entre le site d'étude et le donjon de Gouzon n'est possible.



Figure 149 : Prise de vue 2 - photographie du paysage visible depuis le donjon de Gouzon, en direction du site d'étude

Aucun enjeu patrimonial et paysager concernant le donjon de Gouzon n'a été relevé.



#### V. 4. 4. 5. L'Eglise Notre-Dame, à Chauvigny

Elle est située au pied de la cité médiévale, dans la ville basse. Construite au cours du 12<sup>e</sup> siècle, elle a subi d'importants travaux de rénovation durant le 19<sup>e</sup> siècle, suite aux dommages causés par la Révolution. D'origine romane, son architecture est remarquable, et domine la ville basse de Chauvigny.

Les cartes ci-dessous localisent le monument à l'échelle du territoire d'étude, et indiquent la situation et la direction des photographies présentées par la suite.

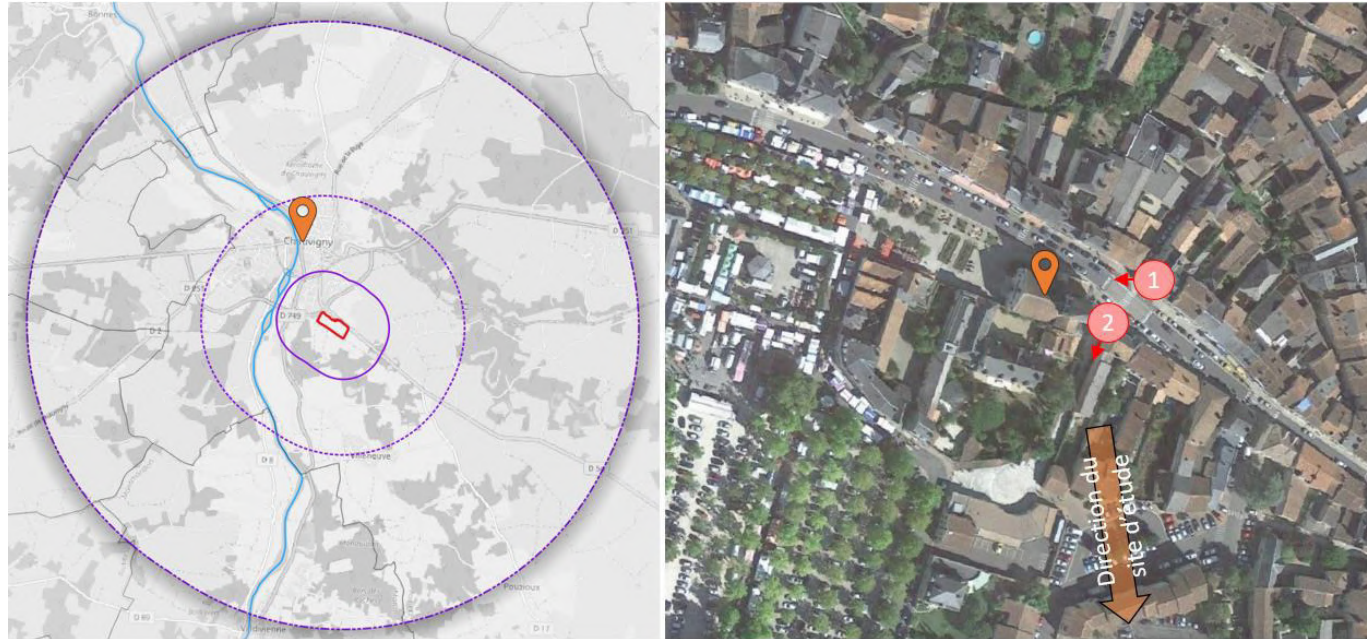


Figure 150 : Localisation de l'Eglise Notre-Dame

Ce monument est situé sur le long de l'une des artères principales de la ville. Cette voie de circulation est cadrée de toute part par des maisons de ville, qui orientent le regard de l'observateur en direction de l'un côté, ou de l'autre, de la rue. Une place dessert l'entrée de l'Eglise.



Figure 151 : Prise de vue 1 - photographie de l'Eglise Notre-Dame

(Crédit photo : NCA Environnement)

La photographie suivante illustre le paysage visible depuis le seuil du monument historique, en étant approximativement en direction du site d'étude. L'axe de circulation qui longe l'Eglise traverse la ville d'est en ouest, et invite l'observateur à diriger son regard dans cette direction. Le site d'étude se trouve au sud du monument : l'observateur a très peu de possibilités d'apprécier la composition de son environnement dans cette direction. Sur la photo ci-dessous, la ruelle qui permet de longer la façade sud de l'Eglise est cadrée par du bâti. Il n'est donc pas possible d'établir un lien visuel entre l'Eglise Notre-Dame et le site d'étude.



Figure 152 : Prise de vue 2 - photographie du paysage visible depuis l'Eglise en direction du site d'étude

(Crédit photo : NCA Environnement)

Aucun enjeu patrimonial et paysager concernant l'Eglise Notre-Dame n'a été relevé.



#### V. 4. 4. 6. Le logis des Templiers, à Chauvigny

Le logis des Templiers se situe dans la ville basse de Chauvigny, le long d'une voie de circulation secondaire qui traverse la ville. Il a été construit au cours du 13<sup>e</sup> siècle, et peu d'informations à son sujet sont disponibles.

Les cartes ci-dessous localisent le monument à l'échelle du territoire d'étude, et indiquent la situation et la direction de la photographie présentée par la suite.



Figure 153 : Localisation du Logis des Templiers

Le monument est situé le long d'une ruelle de la ville, à 1,4 km du site d'étude. Il est coincé entre des maisons d'habitation, qui permettent difficilement à l'observateur de prendre du recul afin de l'apprécier dans sa totalité.



Figure 154 : Prise de vue 1 - photographie du monument historique, en direction du site d'étude

(Crédit photo : NCA Environnement)

La photographie ci-dessus illustre le monument historique, et a été capturée en direction du site d'étude. La densité du bâti ne permet pas à l'observateur d'apprécier les éléments qui composent les alentours du Logis des Templiers. Pour cette raison, il n'est pas possible d'établir de lien visuel entre ce monument historique et le site d'étude de Chauvigny.

**Aucun enjeu patrimonial et paysager concernant le logis des Templiers n'a été relevé.**



#### V. 4. 4. 7. La Gentilhommière de la Rivière aux Chirets, à Chauvigny

Ce monument historique se trouve sur la voie romaine qui mène à Poitiers. Il se compose d'un grand corps de ferme dont les façades donnent sur des cours fermés. Deux tours rondes forment les angles de la cour. L'ensemble date du 17<sup>e</sup> siècle.

Les cartes ci-dessous localisent le monument à l'échelle du territoire d'étude, et indiquent la situation et la direction des photographies présentées par la suite.



Figure 155 : Localisation de la Gentilhommière de la Rivière aux Chirets

Ce monument historique est situé sur la rive gauche de la Vienne, à proximité du cours d'eau. Le domaine est encadré par des parcelles cultivées, et est à proximité de zones boisées. Le site d'étude est à 1,3 km de ce monument historique, sur l'autre rive de la Vienne.



Figure 156 : Prise de vue 1 - photographie de la Gentilhommière de la Rivière aux Chirets  
(Crédit photo : NCA Environnement)

La photographie suivante a été capturée en direction du site d'étude, depuis le seuil du monument historique. Elle est donc orientée en direction de la Vienne, et témoigne du caractère boisé de ses abords. De ce fait, l'observateur peine à apercevoir la composition du vallon voisin. Pour ces raisons, il n'est pas possible d'établir de lien visuel entre le site d'étude et ce monument historique.



Figure 157 : Prise de vue 2 - photographie du paysage visible en direction du site d'étude depuis la Gentilhommière  
(Crédit photo : NCA Environnement)

Aucun enjeu patrimonial et paysager concernant la Gentilhommière de la Rivière aux Chirets n'a été relevé.



#### V. 4. 4. 8. L'Eglise Saint-Pierre-les-Eglises, à Chauvigny

Située en bordure de Vienne, cette Eglise pré-romane compte parmi l'une des plus anciennes fresques d'Europe. A priori, elle aurait été construite sur les vestiges d'un temple, au cours du 12<sup>e</sup> siècle.

Les cartes ci-dessous localisent le monument à l'échelle du territoire d'étude, et indiquent la situation et la direction des photographies présentées par la suite.



Figure 158 : Localisation de l'Eglise Saint-Pierre-les-Eglises

L'Eglise est située sur la rive droite de la Vienne, en face du monument historique précédemment identifié. Elle est encadrée par des champs cultivés, et se mêle à la ripisylve qui longe le cours d'eau. Elle se trouve à 930 m du site d'étude.



Figure 159 : Prise de vue 1 - photographie de l'Eglise Saint-Pierre-les-Eglises  
(Crédit photo : NCA Environnement)

La photographie suivante a été capturée en direction du site d'étude, à proximité du monument historique. L'Eglise est située au bord de la Vienne, et donc dans le creux d'un vallon. En se tournant vers le site d'étude, la profondeur du champ de visibilité de l'observateur est limitée par la topographie et par la strate arborée. Il n'est pas possible de percevoir la composition de l'environnement se trouvant au-delà des arbres qui soulignent l'arrière-plan de cette vue. Pour ces raisons, aucun lien visuel n'est possible entre le monument historique et le site d'étude.



Figure 160 : Prise de vue 2 - photographie du paysage visible en direction du site d'étude, depuis l'Eglise  
(Crédit photo : NCA Environnement)

**Aucun enjeu patrimonial et paysager concernant l'Eglise Saint-Pierre-les-Eglises n'a été rel**



#### V. 4. 4. 9. La grotte de Jioux, à Chauvigny

Non accessible, la grotte de Jioux n'a pas pu être prospectée de la même manière que les autres monuments historiques. Cependant, l'appréciation de sa vue aérienne suffit à démontrer qu'aucun lien visuel n'est possible entre elle et le site d'étude.

Les cartes ci-dessous localisent le monument à l'échelle du territoire d'étude.



Figure 161 : Localisation de la grotte de Jioux

Le site d'étude se trouve au nord-est de la grotte de Jioux, à 930 m du site d'étude. La vue aérienne ci-dessus indique qu'une zone boisée longe l'emplacement du monument. Celle-ci bloque inévitablement la vue en direction du site d'étude depuis les abords de la grotte. Pour ces raisons, il n'est pas possible d'établir de liens visuels entre le monument historique et le site d'étude de Chauvigny.

**Aucun enjeu patrimonial et paysager concernant la grotte de Jioux n'a été relevé.**

#### V. 4. 5. Les sites inscrits et classés

Cinq sites inscrits et classés ont été répertoriés dans le territoire d'étude, mais seuls quatre d'entre eux seront abordés dans cette partie. Ils se trouvent dans l'aire d'étude rapprochée du projet. Chacun d'entre eux est rattaché à des monuments historiques précédemment analysés :

- Le site inscrit de la **Ville haute de Chauvigny**, englobe les monuments du Château Baronnial, du Château d'Harcourt, de l'Eglise Saint-Pierre, et du donjon de Gouzon ;
- Le site classé de la **place des Châteaux** se trouve entre le Château Baronnial et le Château d'Harcourt ;
- Le site inscrit de la **Ville basse de Chauvigny** englobe les deux sites précédemment identifiés, ainsi que les monuments historiques du Logis des Templiers et de l'Eglise Notre-Dame ;
- Le site classé du **Cimetière de Saint-Pierre-les-Eglises** englobe le monument historique du même nom, ainsi que le cimetière.

Tous ces monuments historiques ont fait l'objet de prospections. Il a été affirmé qu'aucun d'entre eux ne présente de lien visuel avec le site d'étude de Chauvigny : il en est de même pour les sites inscrits et classés les incluant.

**Pour ces raisons, aucun enjeu patrimonial et paysager concernant les sites inscrits et classés du territoire d'étude n'a été relevé.**

#### Analyse des enjeux

*La topographie générale du territoire d'étude ainsi que son caractère arboré sont défavorables à une visibilité du site d'étude au-delà de 700 m. Il n'y a aucune possibilité pour que les paysages précédemment décrits permettent de voir le site d'étude de Chauvigny depuis cette distance.*

*Il en est de même pour les éléments du patrimoine protégé référencés : la distance qui les sépare du site d'étude ainsi que la composition de l'environnement dans lequel ils s'implantent ne permettent pas à l'observateur d'apercevoir les parcelles visées pour l'implantation du projet depuis leur seuil.*

*L'enjeu paysager et patrimonial concernant les aires d'étude éloignée et rapprochée est négligeable.*

Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------	-------------	--------	--------	------	-----------



## V. 5. Analyse de l'aire d'étude immédiate

L'aire d'étude immédiate, représentée par un cercle de rayon de 700 m autour du site d'étude, inclut différents éléments ayant une influence sur la manière dont le paysage est perçu. Il est essentiel d'analyser ce périmètre, car en identifiant correctement les composantes paysagères de cette zone, nous pourrions déterminer ses forces et ses faiblesses concernant le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol. Aussi, les localisations des points de vue susceptibles d'inclure le site d'étude pourront plus facilement être déterminées.

La nature des surfaces végétalisées et bâties, les limites visuelles, et la nature des accès vont donc être mises en évidence. L'ensemble des informations suivantes est synthétisé sur la Figure 179.

### V. 5. 1. Le relief

Le site d'étude se trouve sur une portion du territoire présentant des variations d'altitude importantes. En effet, la Figure 162 indique que les niveaux qui composent l'AEI varient de 68 m à 130 m. Cela se justifie par la présence de la Vienne, qui passe à proximité de la limite de l'AEI. En effet, la carte montre que le site d'étude s'inscrit sur un terrain qui décline légèrement vers l'ouest de l'AEI. Ce type de topographie est essentiellement favorable à une visibilité du site d'étude depuis ses alentours proches. Autrement, la position du site d'étude l'isole de son environnement extérieur.

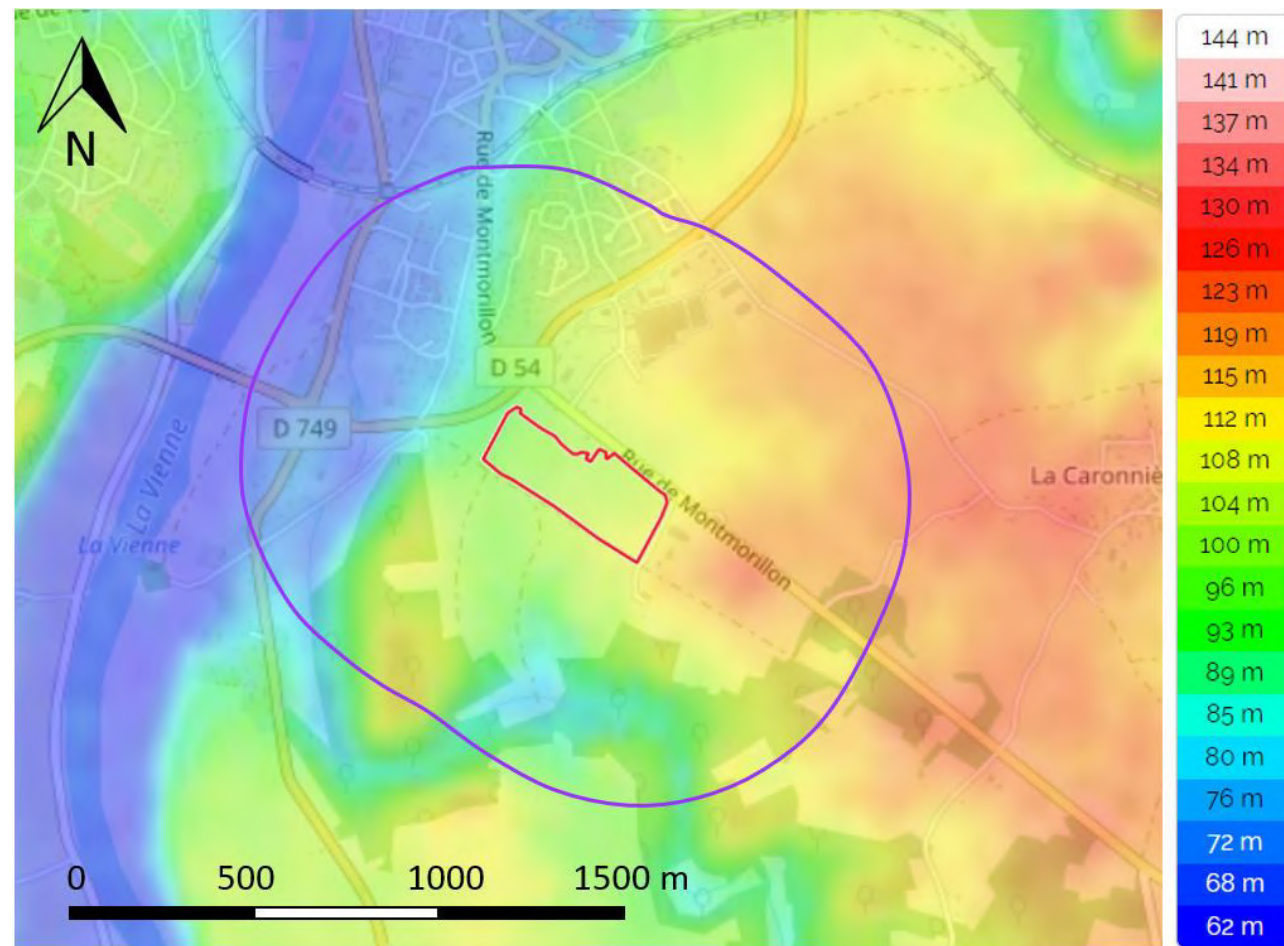


Figure 162 : Carte de la topographie de l'aire d'étude immédiate  
(Source : [topographic-map.com](http://topographic-map.com))

Les paysages de l'AEI témoignent du caractère vallonné qui identifie ce périmètre d'étude. En se dirigeant vers la Vienne, l'observateur peut observer des variations topographiques remarquables, qui l'isolent rapidement du site

d'étude. Cela met également en évidence l'omniprésence de la strate arborée de l'AEI. Les champs de visibilité qui présentent ce type de paysage peuvent être rapidement limités par la topographie en elle-même, ou par les lignes végétales rencontrées.



Figure 163 : Photographie d'un paysage vallonné  
(Source : Google Street View)

En s'éloignant de la Vienne, les courbes sur lesquelles se dessinent les paysages semblent s'étirer : les variations topographiques restent perceptibles, mais sont moins remarquables. La strate arborée limite rapidement la profondeur du champ de visibilité de l'observateur.



Figure 164 : Photographie d'un paysage aux courbes apaisées  
(Crédit photo : NCA Environnement)

Globalement, la topographie qui caractérise l'AEI est défavorable à une visibilité du site d'étude depuis l'extérieur, car les mouvements topographiques permettent de l'isoler efficacement dans son environnement.



## V. 5. 2. L'occupation des sols

La Figure 165 met en évidence l'occupation des sols à l'échelle de l'aire d'étude immédiate. Il est possible de remarquer dès à présent qu'elle se compose de :

- Terres arables et systèmes culturaux ;
- Tissus urbains discontinus ;
- Forêts de feuillus.

Les terres arables et les prairies sont des structures paysagères composées d'une couverture gagnant peu de hauteur et ne représentant pas un obstacle visuel. Elles peuvent permettre d'avoir une vision plus profonde du paysage et d'apprécier d'autres éléments présents. Elles sont souvent mêlées aux zones boisées. (Figure 166).

Les forêts, essentiellement présentes au sud de l'AEI, représentent des obstacles visuels permanents qui limitent la profondeur d'un champ de visibilité. Elles apportent du volume et de l'intérêt aux différentes vues s'offrant à l'observateur, s'ajoutent au relief prononcé, et dynamisent les plaines. Cette structure paysagère participe à limiter la possibilité d'apercevoir le site d'étude dans les paysages depuis les autres aires d'étude. (Figure 167).

Les tissus urbains discontinus occupent une portion importante de l'AEI. Elles indiquent la présence de zones d'habitation de Chauvigny. Lorsque l'observateur se trouve au sein des tissus urbains, il est parfois difficile de percevoir la composition du territoire dans lequel il se trouve. La densité du bâti fait souvent office d'obstacle visuel, ce qui contraint les champs de visibilité de toute part. Cependant, certains quartiers de Chauvigny s'articulent sur les vallons, et suivent les mouvements topographiques du sol. Les rues sont étagées, et l'observateur peut profiter de vues profondes, malgré la densité du bâti qui l'entoure. (Figure 168).

Les tissus urbains discontinus marquent également la présence d'une zone d'activité, présente au nord de l'AEI. Celle-ci participe à l'industrialisation du paysage, et le marque par la présence d'un regroupement d'entrepôts géométriques. (Figure 169).

Ainsi, les photographies capturées dans l'aire d'étude éloignée sont marquées par l'omniprésence de la strate arborée, qui empêche généralement l'observateur d'appréhender globalement le territoire dans lequel il se trouve.



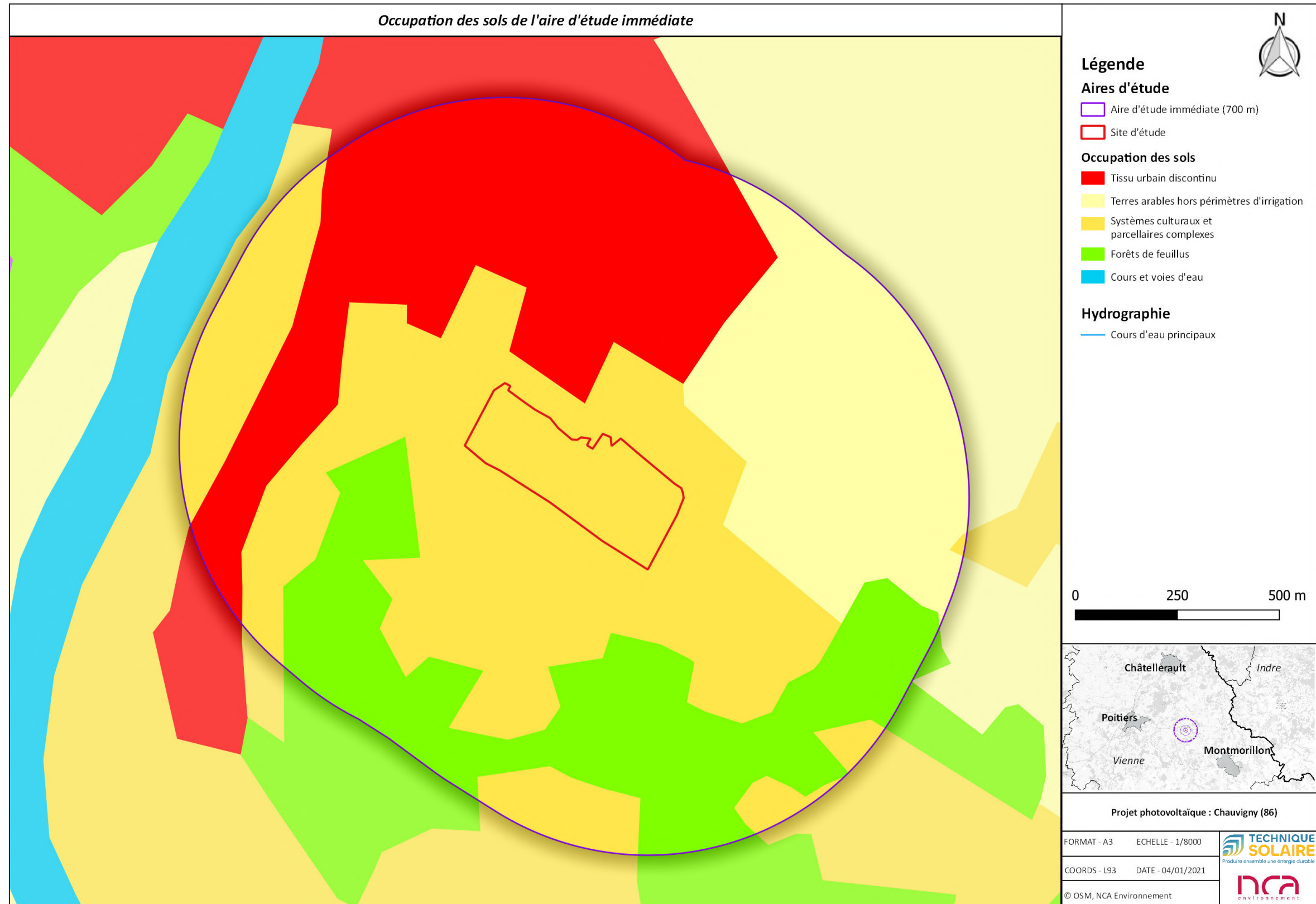


Figure 165 : Carte de l'occupation des sols à l'échelle de l'aire d'étude immédiate





Figure 166 : Photographie d'un paysage de terres arables, mêlée à des zones boisées  
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 167: Photographie mettant en évidence le caractère forestier de l'aire d'étude immédiate  
(Crédit photo : NCA Environnement)





Figure 168 : Photographie d'un champ de visibilité limité par des haies bocagères  
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 169 : Photographie de la zone d'activité présente sur l'AEI  
(Crédit photo : NCA Environnement)



### V. 5. 3. La nature des surfaces végétalisées

L'aire d'étude immédiate est située dans un environnement dont le caractère est en partie rural, dont la surface est végétalisée. Les cultures occupent une majorité de ce territoire, et offrent à l'observateur des champs de visibilité dont la profondeur est généralement limitée par les zones boisées avoisinantes. Ces dernières constituent des obstacles visuels très efficaces permettant de masquer la présence du site d'étude depuis de nombreux endroits.



Figure 170 : Photographie de terres cultivées, présentant un arrière-plan boisé  
(Crédit photo : NCA Environnement)

Les éléments végétaux donnant du volume au paysage sont essentiellement les zones boisées présentes, et quelques haies. Elles réduisent les possibilités à l'observateur de percevoir le site d'étude de Chauvigny depuis les autres aires d'étude, et masquent constamment la ligne d'horizon.



Figure 171 : Photographie du caractère boisé de l'aire d'étude immédiate  
(Crédit photo : NCA Environnement)

### V. 5. 4. La nature des surfaces bâties

Le bâti présent occupe une portion importante du territoire de l'AEI, et s'établit essentiellement au nord et à l'ouest du site d'étude. Il est représenté par différents types d'édifices : maisons d'habitation anciennes et modernes, bâtiments agricoles et industriels se partagent le maillage bâti. Ils sont les témoins de la mixité entre les paysages de campagne et de la ville.



Figure 172 : Photographie d'un quartier d'habitation récent  
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 173 : Photographie d'un bâtiment industriel, présent en face du site d'étude  
(Crédit photo : NCA Environnement)



### V. 5. 5. Les limites visuelles

Les limites visuelles de l'AEI organisent le territoire en séparant les surfaces ayant différentes fonctions. Elles permettent de donner de la matière au paysage, en lui apportant de la perspective ou du volume. Ici, les limites physiques sont principalement matérialisées par les haies et par les zones boisées. D'autres éléments, comme les clôtures et les voies de circulation, permettent de délimiter efficacement les espaces même s'ils n'apportent pas de volume au paysage.



Figure 174 : Photographie des éléments qui délimitent les espaces - les haies et les zones boisées  
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 175 : Photographie d'un chemin qui délimite deux types de surfaces  
(Crédit photo : NCA Environnement)

### V. 5. 6. La nature des accès

L'analyse de la nature des accès à cette échelle est indispensable, afin de connaître le type et la fréquence des usagers qui seront amenés à emprunter les voies se trouvant à proximité du site d'étude. De plus, effectuer un état des lieux des accès permet de concevoir le projet de parc photovoltaïque au sol en prenant en compte les voies déjà existantes, ce qui permettra de décider s'il est nécessaire d'en créer des nouvelles, ou d'en renforcer certaines.

L'aire d'étude immédiate est traversée par plusieurs départementales, dont certaines longent le site d'étude. Ces voies de circulation fortement fréquentées permettent de desservir la ville de Chauvigny. La D 54 et la D 951 longent le site d'étude, et permettent de rejoindre le centre-ville de Chauvigny. La D 749 longe la Vienne, et dessert les communes se trouvant le long du cours d'eau.



Figure 176 : Photographie de la D 54 qui longe le site d'étude  
(Crédit photo : NCA Environnement)

Cette départementale dessert plusieurs routes secondaires qui permettent de se rendre dans les quartiers d'habitations ainsi que dans les zones d'activité du nord-est de Chauvigny. L'une d'entre elles mène à l'entreprise voisine du site d'étude, et permet d'accéder à l'une des entrées de celui-ci.



Figure 177 : Photographie d'une route secondaire desservant un quartier d'habitation  
(Crédit photo : NCA Environnement)

Plusieurs chemins agricoles parsèment l'aire d'étude immédiate. Ils sont essentiellement présents au nord du site d'étude, lorsque l'observateur s'éloigne des zones d'habitations. L'un d'entre eux borde la parcelle d'étude sur la totalité de sa longueur, et relie l'entreprise voisine de celle-ci à la route départementale D 951.





Figure 178 : Photographie du chemin agricole longeant le site d'étude

(Crédit photo : NCA Environnement)

Ce maillage de voies de circulation offre de nombreuses possibilités à l'observateur de se rendre sur le site d'étude. La proximité des routes départementales offre à l'observateur la possibilité d'apercevoir le site d'étude lorsqu'il les parcourt, mais les autres axes de circulation qui l'encadrent sont peu fréquemment empruntés.



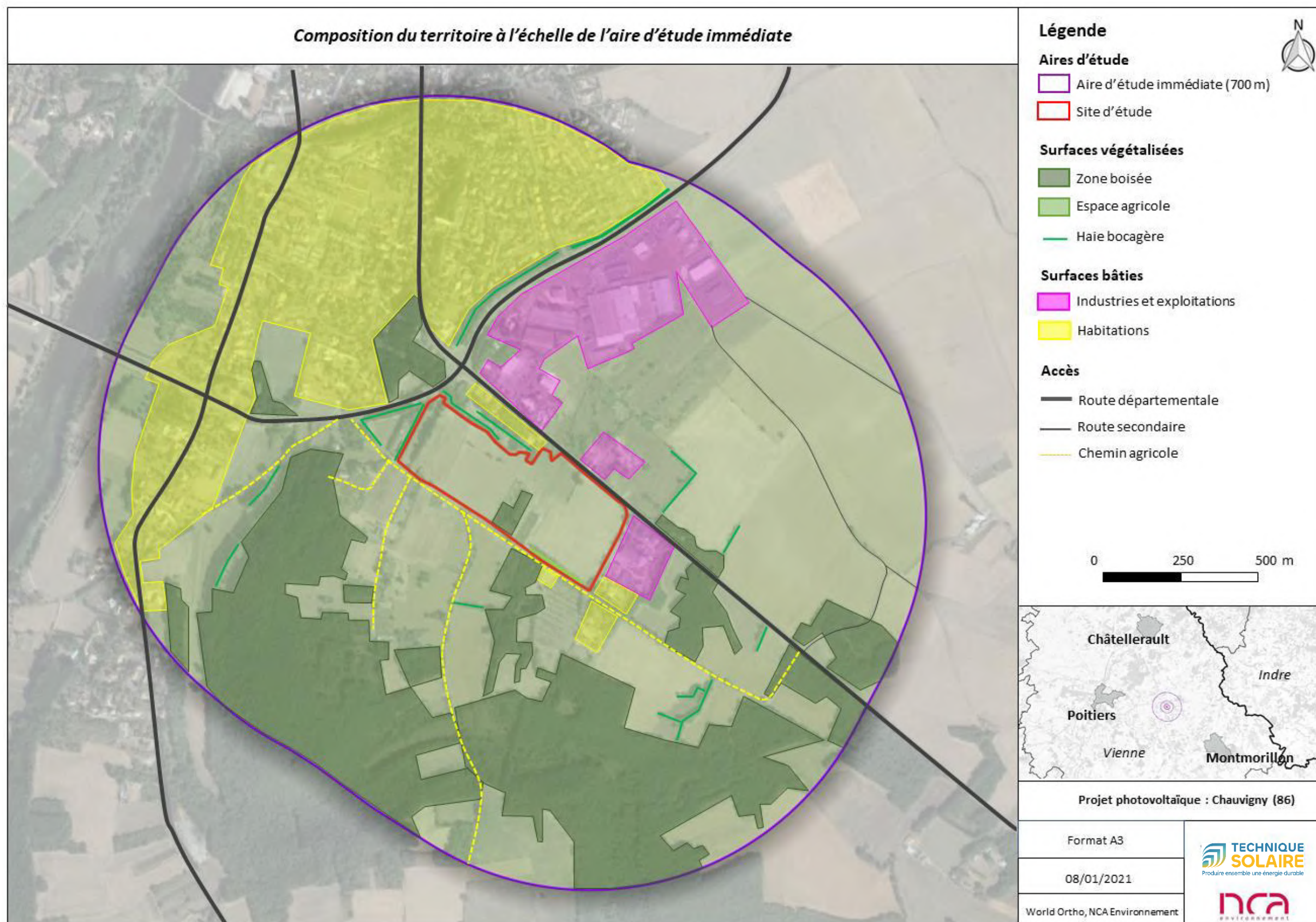


Figure 179 : Carte de la composition de l'aire d'étude immédiate



## Analyse des enjeux

---

*Aucun élément du patrimoine protégé n'a été référencé sur cette aire d'étude, l'enjeu patrimonial la concernant est donc nul.*

*L'analyse précédemment effectuée de l'AEI a mis en évidence plusieurs caractéristiques qui limitent les possibilités d'apercevoir le site d'étude lorsque l'observateur la parcourt. En effet, l'omniprésence de la strate arborée réduit la largeur et la profondeur des champs de visibilité offerts à l'observateur, l'empêchant très souvent d'apercevoir le site d'étude.*

*Il sera possible d'apercevoir le territoire d'étude depuis les axes circulés qui le longent. En effet, le site d'étude se trouve en contrebas de ces routes, ce qui offre de nombreuses possibilités au conducteur de l'apercevoir. Cependant, ces voies de circulation ne sont pas des lieux de vie : l'enjeu paysager les concernant est limité.*

*Plusieurs habitations sont présentes dans l'aire d'étude immédiate. Les habitants de la grande majorité d'entre elles, qui se trouve dans les tissus urbains de Chauvigny, ne peuvent pas apercevoir le site d'étude depuis leur domicile, compte tenu de la topographie et de la strate arborée qui vient définir l'AEI. Cependant, les habitations situées au plus proche du site d'étude sont en lien visuel avec celui-ci. L'enjeu paysager concernant chacune d'entre elles sera déterminé par la suite.*

*Rapidement, en s'éloignant du site d'étude, l'observateur n'a plus la possibilité de l'apercevoir. Cela est dû à la position topographique du site d'étude, ainsi qu'à la proportion de boisements, qui occupent une portion significative de l'AEI.*

*Pour ces raisons, l'enjeu paysager et patrimonial concernant l'aire d'étude immédiate est faible.*

Négligeable	Très faible	<b>Faible</b>	Modéré	Fort	Très fort
-------------	-------------	---------------	--------	------	-----------

---



## V. 6. Composition du site d'étude

Il est essentiel de déterminer la nature et la composition du site d'étude, car c'est sur celui-ci que va se concrétiser le projet. Il est donc nécessaire de qualifier le paysage et la fonction de l'espace, ainsi que de repérer la nature de ses accès et de ses limites. Ces dernières détermineront en partie d'où pourra être visible le projet, si elles sont assimilées à des obstacles visuels. L'ensemble des éléments décrits par la suite est représenté sur la Figure 196.

### V. 6. 1. Nature du site d'étude

Le site d'étude s'inscrit sur un terrain vallonné qui décline progressivement vers l'ouest. Sa microtopographie place parfois l'observateur sur des points d'altitude hauts, lui permettant d'appréhender sa composition, ainsi que des portions de son environnement extérieur.

La grande majorité du site d'étude se consacre à l'agriculture. Sur cette surface viennent s'ajouter plusieurs éléments de paysage. Cette agriculture semble se consacrer essentiellement à la culture de céréales. Des lopins de vignes ainsi qu'un petit boisement viennent interrompre ce vaste espace cultivé et permettent de varier les paysages proposés par le site d'étude. Des haies de diverses compositions viennent souligner trois des côtés du site d'étude. Elles lui ajoutent du volume, et marquent les limites du site d'étude. Ainsi, ce dernier reprend le schéma paysager qui définit l'ensemble des aires d'étude : des espaces agricoles interrompus par des espaces « naturels » qui mettent en scène la strate arborée.

L'ensemble du site d'étude a été parcouru, et ses spécificités ont été analysées.

#### V. 6. 1. 1. Les cultures

La majorité du site d'étude est consacrée à l'agriculture. Lors de la prospection du terrain, les cultures commencent à sortir de terre. La couverture rase de cette occupation du sol met en avant sa topographie, et révèle à l'observateur son caractère vallonné. Elle permet de mettre en valeur tous les éléments verticaux qui viennent s'implanter sur et autour du site d'étude. Haies, bosquets, antennes et bâtiments s'inscrivent dans les paysages proposés par le site d'étude, et attirent inévitablement l'œil de l'observateur lors de son parcours.



Figure 180 : Photographie de la partie cultivée du site d'étude, direction ouest, sur laquelle s'implante quelques éléments de paysage  
(Crédit photo : NCA Environnement)

A plusieurs reprises, l'observateur a l'occasion d'apercevoir des portions de bâtiments qui s'établissent sur des pentes qui semblent décliner vers le site d'étude. La faible présence d'obstacles visuels sur ce vaste espace cultivé permet alors à l'observateur d'appréhender une partie du territoire sur lequel il se trouve. Seuls les pignons, les toitures et des portions de façades sont visibles au loin. Après recherches, ces ensembles de bâtis correspondent à des zones d'activité.



Figure 181 : Photographie de la partie cultivée du site d'étude, présentant une zone d'activité à l'arrière-plan  
(Crédit photo : NCA Environnement)

La couverture rase de cette occupation du sol permet de révéler la composition de l'environnement proche du site d'étude. Lors de son parcours, l'observateur peut apercevoir les axes routiers ainsi que les habitations voisines, depuis lesquelles il sera alors possible de percevoir le site d'étude. L'enjeu paysager concernant chacun de ces éléments sera identifié par la suite.

#### V. 6. 1. 2. Le bosquet

Malgré sa petite surface, il est omniprésent dans les paysages offerts par le site d'étude, par sa position centrale dans celui-ci. Le volume qu'il apporte au milieu des cultures attire inévitablement le regard de l'observateur qui parcourt ses alentours. Il semble introduire les boisements présents au sud du site d'étude, qui définissent en partie l'AEI.



Figure 182 : Photographie du bosquet présent au centre du site d'étude  
(Crédit photo : NCA Environnement)

Par le gabarit des essences qui le composent, ce bosquet semble être le résultat d'une parcelle laissée à l'abandon : la végétation spontanée s'est développée, et occupe principalement la strate arbustive.



### V. 6. 1. 3. Les lopins de vignes

Trop minoritaires pour définir le territoire d'étude, des lopins de vignes sont parfois visibles lors de son parcours, à l'échelle de toutes les aires d'étude. Il s'agit de petites surfaces destinées à la viticulture, qui présentent des vignes établies sur quelques rangées. Ces lopins sont les vestiges d'une culture autrefois très présente, qui a peu à peu laissé sa place à une agriculture davantage nourricière.

Trois lopins sont présents sur le site d'étude, et marquent son parcours par la diversité graphique qu'ils apportent aux paysages.



Figure 183 : Photographie d'un des lopins de vigne présents sur le site d'étude  
(Crédit photo : NCA Environnement)

### V. 6. 1. 4. Le bâti

Le bâti, régulièrement présent autour du site d'étude, se manifeste également au sein de son emprise. Il se rencontre à deux reprises. Une ruine, gagnée par la végétation spontanée, vient trouver sa place à l'ouest du site d'étude dans une parcelle cultivée. Une autre bâtisse en pierre se trouve à la limite sud du site d'étude, et semble servir de stockage de petit matériel agricole.



Figure 184 : Photographie de la ruine présente sur le site d'étude  
(Crédit photo : NCA Environnement)

### V. 6. 2. Les limites du site d'étude et les obstacles visuels

Le site d'étude est délimité de différentes manières. Ces limites sont globalement nettes, et sont représentées essentiellement par des haies qui peuvent également occuper la fonction d'obstacles visuels. En plus d'avoir un intérêt écologique, elles permettent de compartimenter les parcelles et apportent une réelle structure au paysage. Ces haies se composent d'arbres, d'arbustes, ou d'essences intervenant sur toutes les strates. Elles sont plus ou moins denses : selon leur position, leur présence ne suffit pas toujours à bloquer la visibilité vers le site d'étude depuis l'extérieur. Rappelons qu'en règle générale, l'effet de masque visuel d'une haie est atténué en période hivernale, lors de la perte des feuilles.

Autrement, la limite sud du site d'étude se matérialise essentiellement par un chemin agricole. Celui-ci ne représente pas un obstacle visuel, mais délimite efficacement l'emprise du site d'étude.





Figure 185 : Photographie de la limite sud-est du site d'étude, en direction de son bosquet  
(Crédit photo : NCA Environnement)

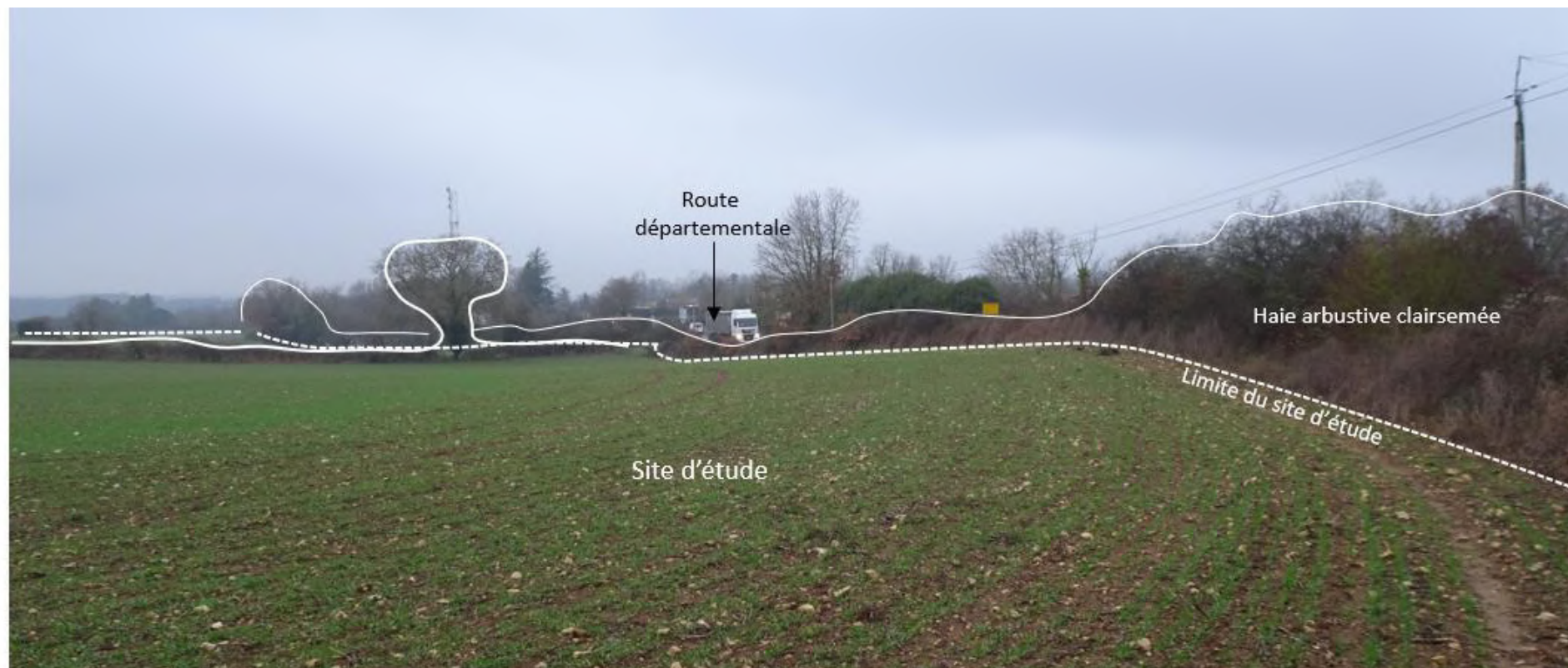


Figure 186 : Photographie de la composition de la limite nord-est du site d'étude, en direction de la route départementale  
(Crédit photo : NCA Environnement)



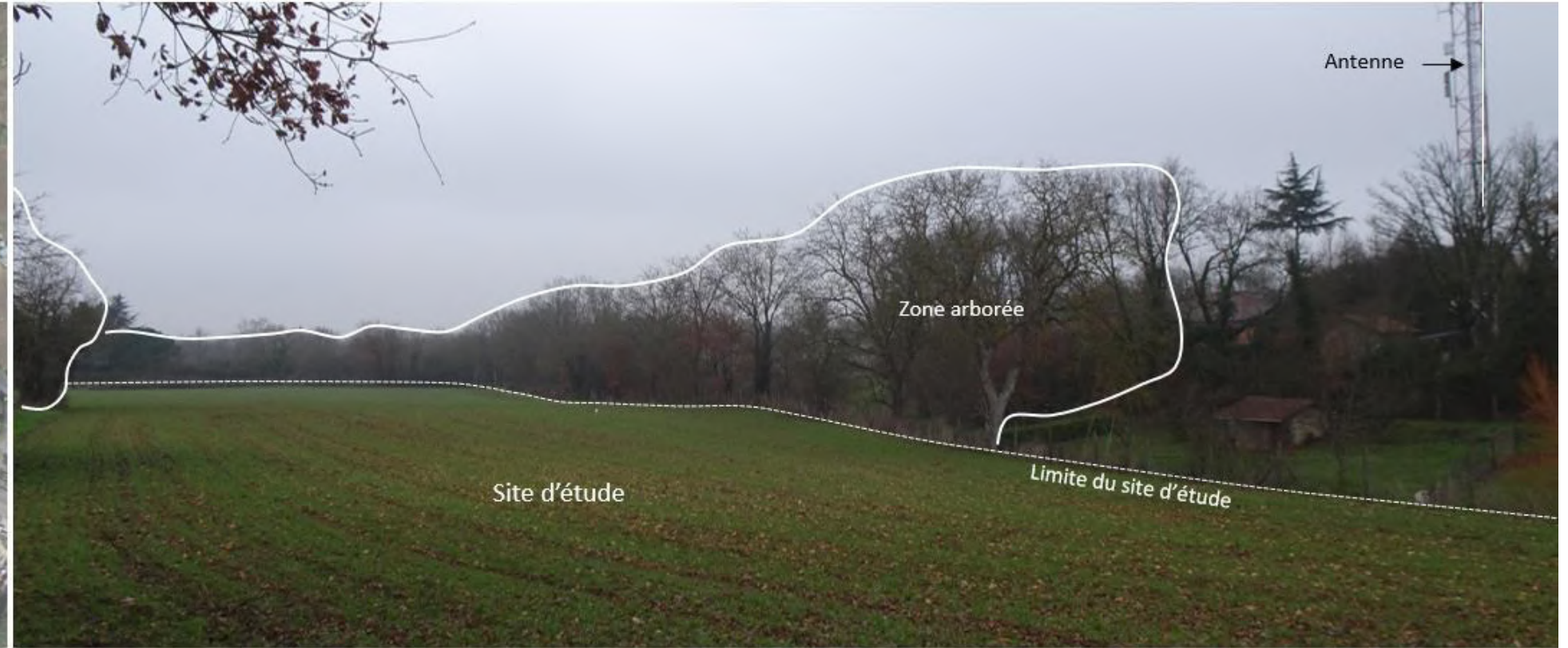


Figure 187 : Photographie de la limite nord-ouest du site d'étude, en direction de la route départementale  
(Crédit photo : NCA Environnement)

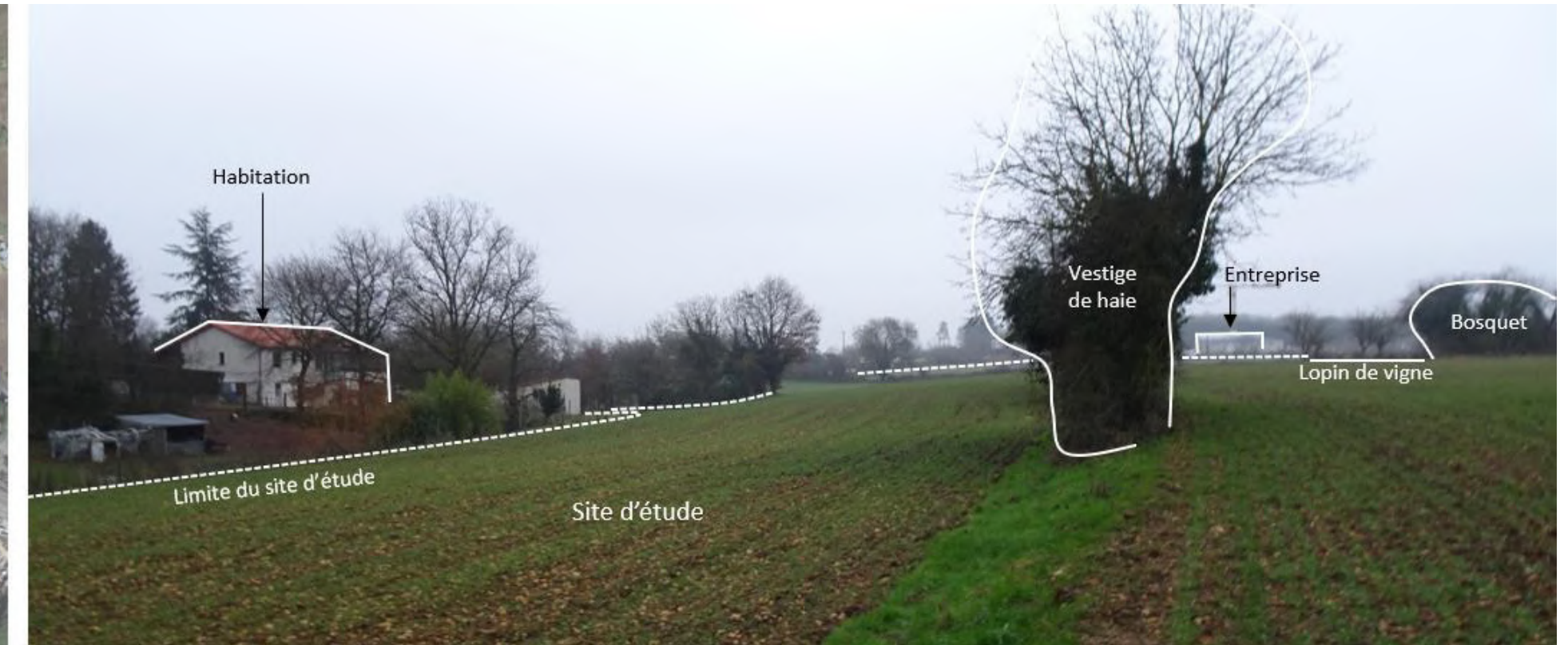


Figure 188 : Photographie des limites est et nord-est, mettant en évidence une partie du bâti des environs  
(Crédit photo : NCA Environnement)





Figure 189 : Photographie des limites ouest et sud-ouest du site d'étude  
(Crédit photo : NCA Environnement)

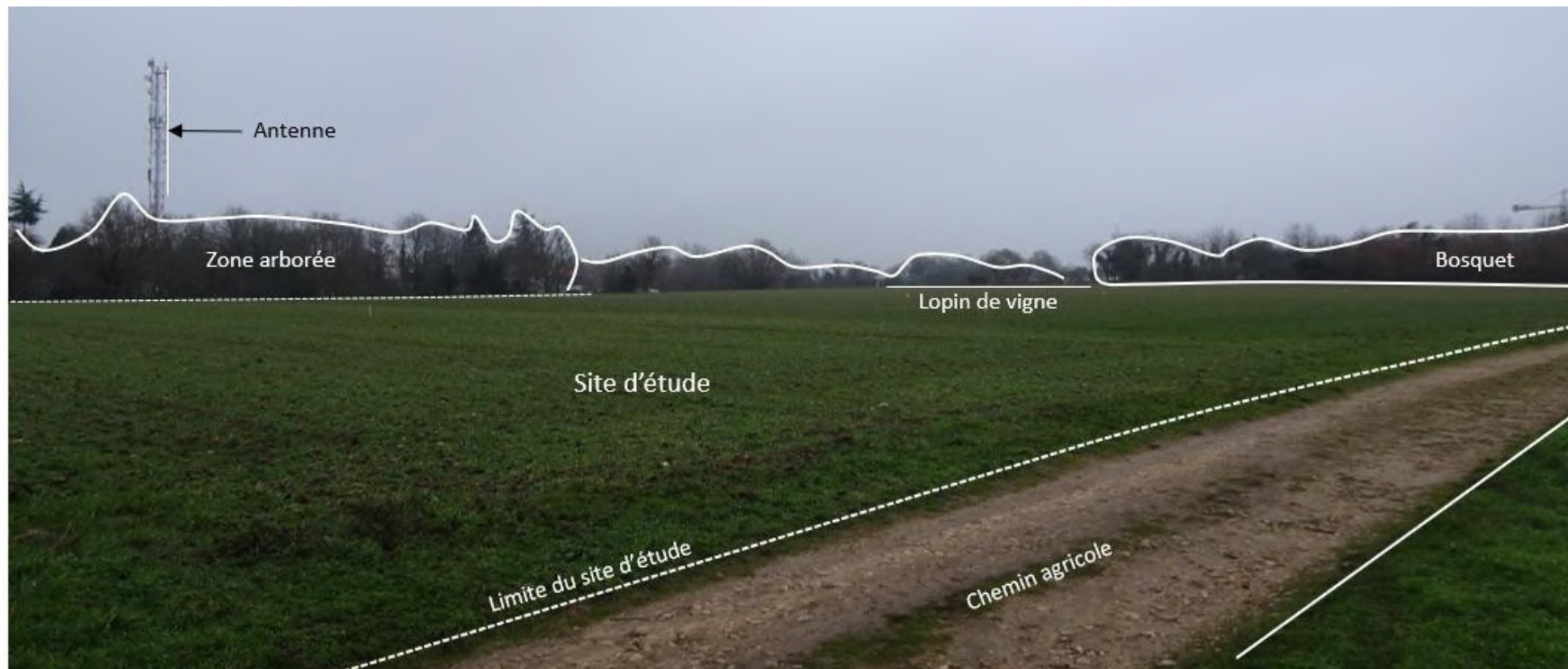


Figure 190 : Photographie des limites nord et sud du site d'étude  
(Crédit photo : NCA Environnement)





Figure 191 : Photographie des limites ouest du site d'étude  
(Crédit photo : NCA Environnement)

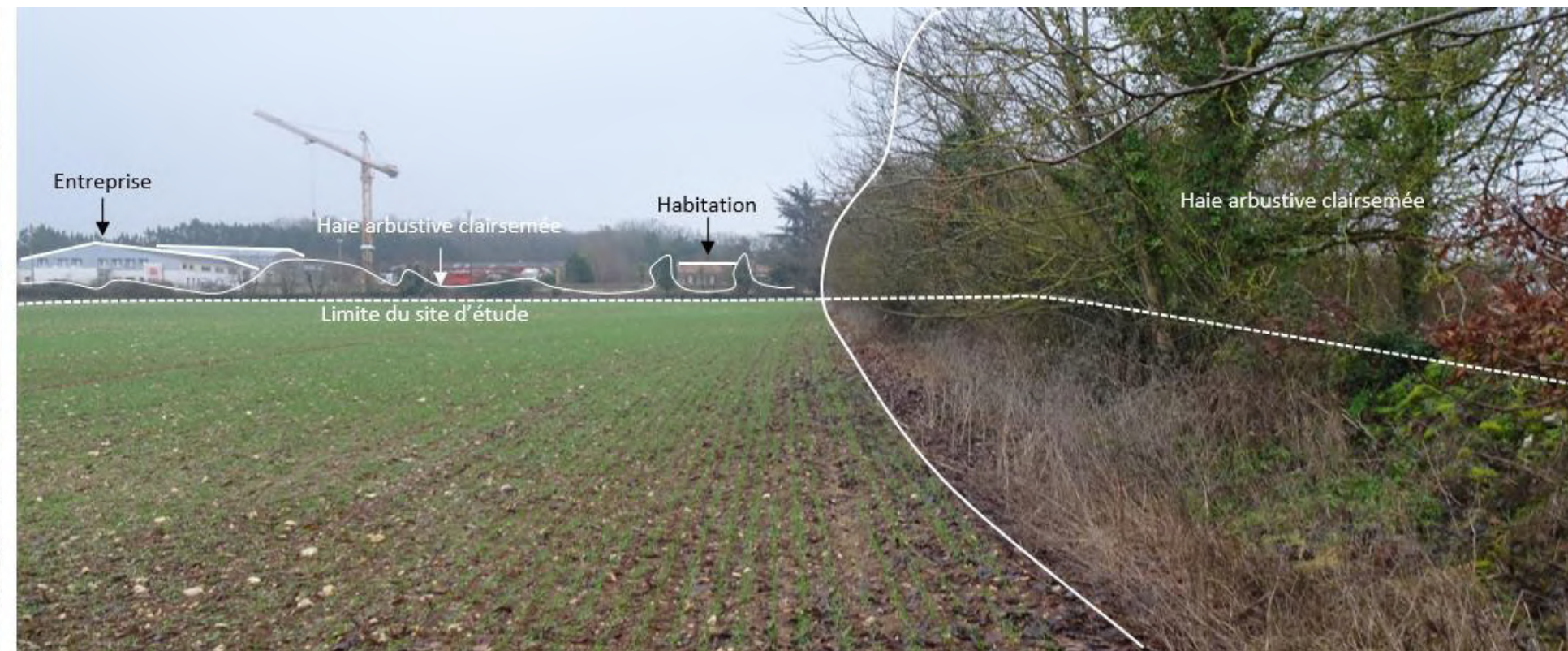


Figure 192 : Photographie de la limite est et de la limite sud-est du site d'étude, en direction de l'entreprise  
(Crédit photo : NCA Environnement)



### V. 6. 3. Les accès au site d'étude

Il y a de nombreuses possibilités de se rendre au sein du site d'étude. La partie sud-ouest des parcelles est entièrement ouverte sur l'extérieur : il est alors possible de se rendre dans le site d'étude à tout moment depuis le chemin agricole qui le longe.



Figure 193 : Photographie du chemin agricole qui longe la limite sud du site d'étude  
(Crédit photo : NCA Environnement)

A plusieurs reprises, en suivant le tracé périmétral du site d'étude, l'observateur rencontre des trouées dans la végétation, assez larges pour imaginer la création d'un passage carrossable. Ces entrées sont accessibles depuis le bout de la rue qui dessert l'entreprise voisine, ainsi que depuis les routes départementales qui longent le site d'étude.



Figure 194 : Photographie de l'accès au site d'étude depuis la route départementale D951  
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 195 : Photographie des trouées végétales permettant de se rendre dans le site d'étude, depuis la route D 54  
(Crédit photo : NCA Environnement)

Actuellement, il est donc aisé de se rendre dans le site d'étude depuis les accès voisins.



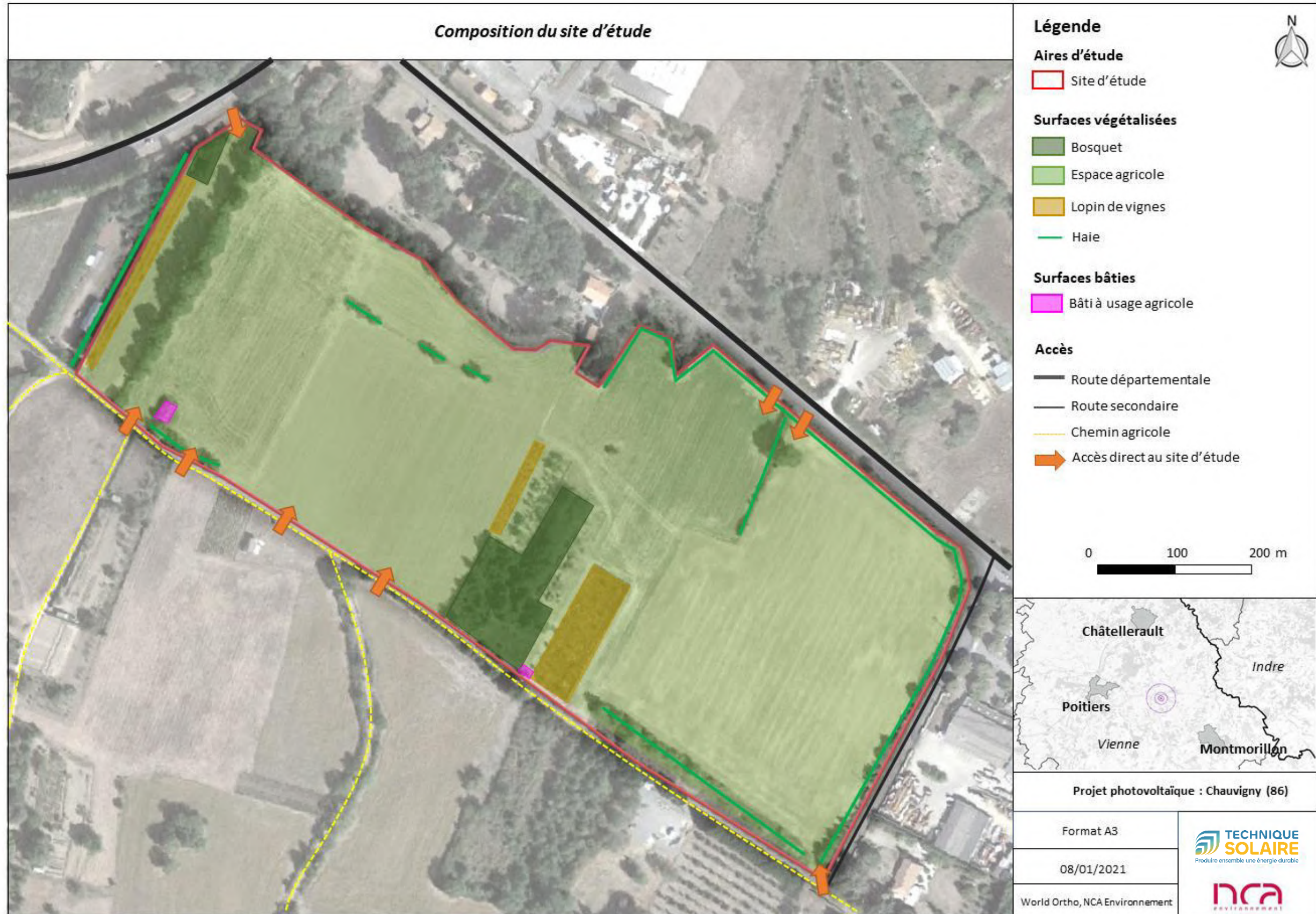


Figure 196 : Carte de la composition du site d'étude



## Analyse des enjeux

---

*Le site d'étude est principalement composé d'une vaste surface cultivée, qui ne présente pas de caractère paysager remarquable. Sur cette structure vient s'ajouter quelques éléments qui marquent le paysage visible lors du parcours du site d'étude. Des bosquets, des lopins de vigne ainsi que des haies viennent marquer le site d'étude, et leur volume attire inévitablement le regard de l'observateur. Ces éléments ne sont pas remarquables et ne représentent pas non plus un caractère paysager intéressant. Cependant, le site d'étude s'intègre parfaitement dans son environnement, et semble être sur un lieu de transition entre des paysages urbains et ruraux.*

*Le caractère industriel est présent dans les alentours du site d'étude : des entreprises, des antennes ainsi que des routes départementales sont visibles lors de son parcours, rappelant la proximité de la ville.*

*Des haies arbustives ainsi que la strate arborée encadrent une partie du site d'étude. Cette végétation permet d'isoler ponctuellement les parcelles d'étude de l'environnement extérieur, et permet de réduire les possibilités d'apercevoir le projet depuis l'extérieur.*

*Le site d'étude ne présente pas de caractère paysager particulier : l'éventuelle mise en place du projet sur ses parcelles marquera la transition entre le milieu urbain et le milieu rural.*

*Pour ces raisons, l'enjeu paysager concernant le site d'étude est très faible.*

Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------	-------------	--------	--------	------	-----------

---



## V. 7. Analyse des vues potentielles vers le site d'étude

Les contextes de toutes les aires d'études ayant été analysés, nous avons pu déterminer les lieux d'où le site d'étude serait potentiellement visible. Après nous être rendu au pied des éléments du patrimoine protégé référencés, il est confirmé qu'aucune percée visuelle ne permet d'apercevoir les parcelles visées pour l'implantation du projet de parc photovoltaïque au sol depuis ces sites.

Il existe peu de possibilités d'apercevoir le site d'étude depuis l'environnement extérieur. Cela s'explique grâce aux faits suivants qui ont été mis en évidence précédemment :


- Topographie défavorable à l'appréciation du site d'étude ;
- Faible présence de lieux de vie à proximité directe du site d'étude ;
- Caractère bocager et arboré, présent à toutes les échelles, défavorable à l'appréciation du site d'étude.

Cependant, il a été remarqué que le site d'étude est visible à plusieurs reprises depuis l'AEI. Les vues depuis lesquelles le site d'étude est partiellement visible sont présentées et commentées ci-dessous.

Rappelons que les bâtiments visibles au loin, sur l'arrière-plan de certaines photos, correspondent à des zones d'activité. Une portion des entrepôts est visible, mais leurs seuils sont masqués par la strate arborée : cela signifie qu'il n'est pas possible de percevoir le site d'étude depuis ces zones d'activité.

La Figure 197 synthétise les enjeux paysagers liés au projet sous forme de cartographie. Elle indique le type de visibilité du projet concernant chaque élément identifié (continue ou intermittente/filtrée) et précise la force de l'enjeu.



	<b>Vue n°1 – Depuis la route départementale D 54</b>
	<b>Localisation</b> : Route départementale, D 54, Chauvigny
	<b>Observations :</b> Cette photographie a été capturée depuis la route départementale D 54, qui longe une partie de la limite nord du site d'étude. Cet axe surplombe le site d'étude, ce qui permet au conducteur d'en apprécier largement sa composition lorsqu'il passe à proximité. Une route départementale est un lieu de passage. De plus, le paysage dont fait partie le site d'étude ne présente pas de caractère paysager particulier, bien que le changement de nature de celui-ci soit remarquable. La dimension industrielle est déjà existante, par la présence de l'entreprise visible sur le cliché.  Pour ces raisons, l'enjeu paysager associé à la route départementale D 54 est faible.
<b>Distance depuis le site d'étude</b> : 15 m	



<b>Force de l'enjeu</b>	Négligeable	Très faible	<b>Faible</b>	Modéré	Fort	Très fort
-------------------------	-------------	-------------	---------------	--------	------	-----------



**Vue n°2 – Depuis le giratoire entre la D 951 et la D 749**



**Localisation** : Giratoire entre la D 951 et la D 749, Chauvigny

**Observations :**

Comme l'axe précédemment identifié, ce giratoire surplombe le site d'étude, et est visible lors de son parcours. Lorsque le conducteur arrive au niveau de ce point, il a la possibilité d'apercevoir la composition du site d'étude, qui est filtrée par la strate arborée. Cette visibilité sera atténuée, voir supprimée, en période estivale, lorsque les arbres retrouveront leurs feuilles.

Ce giratoire reste un lieu de passage, et le paysage incluant le site d'étude visible depuis ce point n'est pas remarquable. La dimension industrielle est déjà présente, par l'antenne largement appréciable à gauche du cliché.

Pour ces raisons, l'enjeu paysager concernant la rencontre des deux routes départementales est très faible.

**Distance depuis le site d'étude** : 95 m



**Force de l'enjeu**

Négligeable

**Très faible**

Faible

Modéré

Fort

Très fort



**Vue n°3 – Depuis le chemin agricole qui longe le sud du site d'étude**



**Localisation** : Chemin agricole au sud du site d'étude, Chauvigny

**Observations :**

La limite sud du site d'étude est marquée par la présence d'un chemin agricole, qui le longe sur toute sa longueur. Il dessert d'autres accès qui permettent de se rendre dans les différents champs présents au sud de l'AEI. Sur une grande partie de sa longueur, il n'existe pas d'obstacles visuels entre son tracé et le site d'étude. Ce dernier est donc largement appréciable sur une grande partie de sa longueur.

Ce chemin est un lieu de passage à destination agricole, qui est peu souvent emprunté. Le bâtiment visible sur la gauche n'est pas une habitation, mais semble être un local. Pour ces raisons, l'enjeu paysager concernant ce chemin est très faible.

**Distance depuis le site d'étude** : 5 m



**Force de l'enjeu**

Négligeable **Très faible** Faible Modéré Fort Très fort



**Vue n°4 – Depuis l'entreprise Boutillet**



**Localisation** : Entreprise Boutillet, Chauvigny

**Observations :**

Le site d'étude est localisé en face de l'entreprise Boutillet, composée de bureaux, d'entrepôts et d'un vaste espace de stockage. La photographie ci-dessous indique que le site d'étude sera nettement visible depuis la route qui précède l'entreprise, et depuis les locaux.

L'entreprise est un lieu de travail, qui revêt elle-même une dimension industrielle par l'activité qu'elle représente. L'environnement dans lequel elle s'établit peut être amené à être modifié, et cela sera remarquable pour les travailleurs de cette entreprise.

Pour ces raisons, l'enjeu paysager concernant l'entreprise Boutillet est faible.

**Distance depuis le site d'étude** : 10 m



**Force de l'enjeu**

Négligeable

Très faible

**Faible**

Modéré

Fort

Très fort





**Vue n°5 – Depuis l'habitation voisine de l'entreprise Boutillet**

**Localisation** : A côté de l'entreprise Boutillet, Chauvigny

**Observations :**

Cette enceinte, composée d'une habitation encadrée par des murs, est voisine de l'entreprise précédemment identifiée. Elle est en retrait par rapport à la route, mais il est possible de percevoir la composition depuis l'intérieur de la maison, puisque ses ouvertures sont visibles depuis l'extérieur. La photographie ci-dessous illustre la situation de la parcelle par rapport au site d'étude.

L'éventuelle réalisation du projet sur le site d'étude modifiera l'environnement dans lequel vivent ces habitants, et accentuera la dimension industrielle déjà présente par la proximité de l'entreprise.

Pour ces raisons, l'enjeu paysager concernant cette habitation est modéré.

**Distance entre l'habitation et le site d'étude** : 35 m



**Force de l'enjeu**

Négligeable    Très faible    Faible    **Modéré**    Fort    Très fort





**Vue n°6 – Depuis l'habitation au plus proche du site d'étude**

**Localisation** : 66 rue de Montmorillon, Chauvigny

**Observations :**

Les habitants de cette maison y accèdent depuis la route départementale D 54, aussi appelée rue de Montmorillon. La photographie ci-dessous indique sa situation par rapport au site d'étude. Cette habitation est orientée dans sa direction, et voit son environnement se définir en grande partie par sa présence. Aucun obstacle visuel n'est existant : l'éventuelle réalisation du projet sur ce site d'étude changera l'environnement dans lequel évoluent ces riverains, et modifiera le paysage dont ils profitent.

Pour ces raisons, l'enjeu paysager concernant cette habitation est fort.

**Distance entre l'habitation et le site d'étude** : 27 m



**Force de l'enjeu**

Négligeable

Très faible

Faible

Modéré

**Fort**

Très fort



**Vue n°7 – Depuis d'autres habitations de la rue de Montmorillon**



**Localisation** : 54 rue de Montmorillon, Chauvigny

**Observations :**

Cette photographie a été prise à proximité d'une autre habitation située sur la rue de Montmorillon, du côté du site d'étude. Comme l'habitation précédente, elle est également orientée en direction du site d'étude, et le surplombe. Les habitants de cette maison voient le site d'étude se dessiner dans le paysage dont ils profitent au quotidien. Cette vue est filtrée par la présence de la strate arborée, mais celle-ci ne suffit pas à masquer le site d'étude en période hivernale. Cependant, à la saison de feuillaison, le site d'étude sera difficilement appréciable.

Pour ces raisons, l'enjeu paysager concernant cette maison, ainsi que celle voisine, est modéré.

**Distance depuis le site d'étude** : 490 m



**Force de l'enjeu**

Négligeable    Très faible    Faible    **Modéré**    Fort    Très fort